

EGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR



ETUDE DE FAISABILITÉ

RÉAFFECTION EN BIBLIOTHÈQUE - NOVEMBRE 2010



TABLE DES MATIÈRES

◆	PRÉAMBULE.....	4
◆	L'INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON (IPW)	5
◆	FICHE SIGNALÉTIQUE.....	6
◆	CONTEXTE GÉNÉRAL.....	7
	• SITUATION ADMINISTRATIVE	8
	• MOBILITÉ.....	12
◆	NOTRE-DAME	15
	• HISTORIQUE	16
	• L'ÉDIFICE	17
	• LE MOBILIER.....	18
	• LES VITRAUX	22
	• LA CONSERVATION DES ŒUVRES.....	23
◆	ANCIENS ÉDIFICES RELIGIEUX RECONVERTIS EN BIBLIOTHEQUE.....	25
	• L'ABBATIALE DE L'ABBAYE D'ARDENNE A CAEN	26
	• L'ANCIENNE CHAPELLE DES SOEURS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE À VIRTON	28
	• L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT	29
	• COMPARONS CES DIFFÉRENTS ÉDIFICES	33
	• LES POINTS FORTS DE CES DEUX BIBLIOTHÈQUES	34
◆	LA LECTURE PUBLIQUE	35
	• QU'EST CE QU'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ?.....	36
	• LA LECTURE PUBLIQUE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	37
◆	LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES NAMUROISES	38
	• LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE NAMUR.....	39
	• PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE	40

◆	LA RECONVERSION DE NOTRE-DAME EN BIBLIOTHÈQUE	41
	• LE BÂTIMENT.....	42
	• ETUDE SANITAIRE.....	43
	• SURFACES DISPONIBLES AU SOL	46
	• AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS : QUELQUES PRINCIPES THÉORIQUES.....	47
	• TECHNIQUES SPÉCIALES ET QUESTION ÉNERGÉTIQUE.....	52
	• PROTÉGER LES ŒUVRES.....	54
	• IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUTS DE NOTRE-DAME	55
◆	PISTES DE SUBVENTIONS	57
◆	CONCLUSION	58
◆	SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	59
◆	ANNEXES.....	60
◆	CONTACTS.....	65

PRÉAMBULE

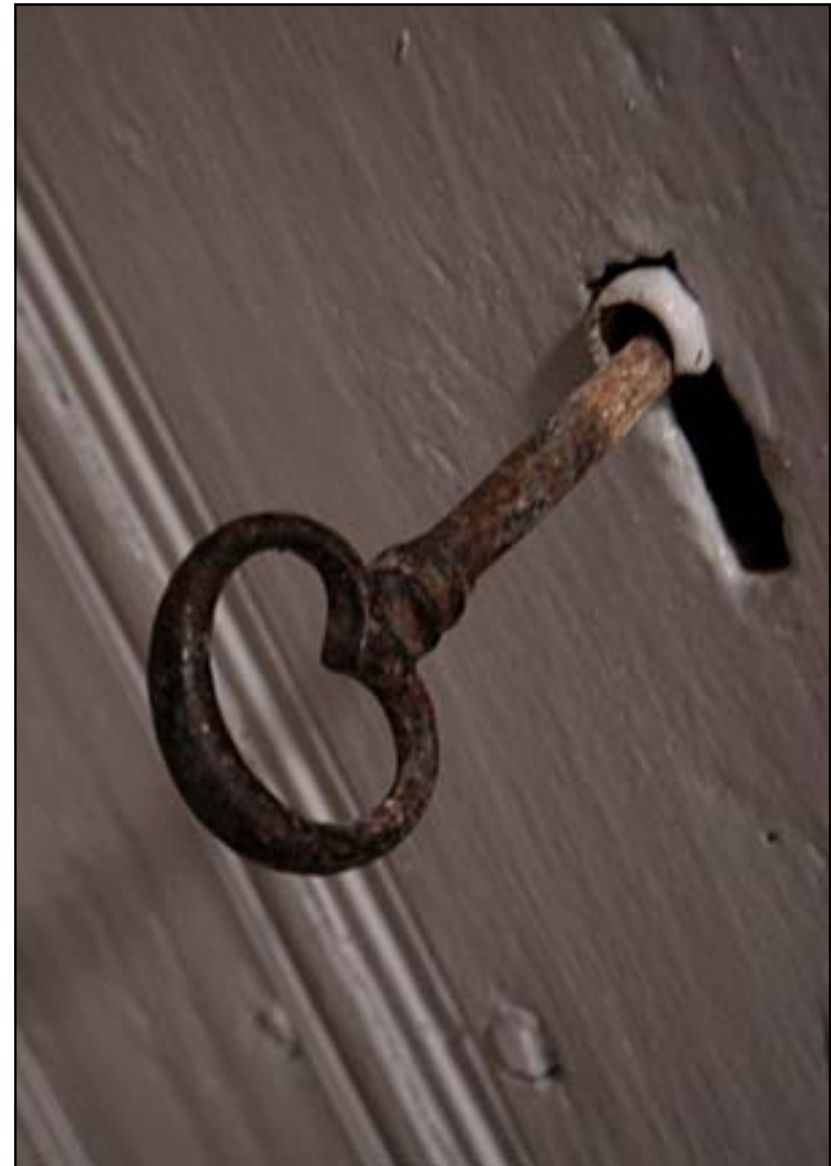
Le Centre Public d'Action Sociale de Namur (CPAS), gestionnaire de l'Église Notre-Dame de Namur, a lancé un appel à projet auprès de la population locale en 2009 afin de trouver une nouvelle affectation à cette église, désacralisée depuis 2004.

De cet appel à projet, deux options ont fait l'objet d'études plus approfondies: la première envisageant la réaffectation de l'église Notre-Dame en Centre culturel polyvalent ; la deuxième proposant une reconversion de l'église en bibliothèque.

En vue de distinguer la meilleure solution possible pour la reconversion de l'église Notre-Dame, le CPAS de Namur a fait appel à l'Institut du Patrimoine wallon. D'un commun accord entre la Présidence du CPAS de Namur et l'IPW, il a été décidé que l'Institut allait prendre en charge les études de faisabilité pour les deux options retenues. Une première étude, envisageant les possibilités de réaffectation en centre culturel polyvalent, a été finalisée au mois d'août 2010.

La présente étude est donc consacrée à la réaffectation de l'église Notre-Dame de Namur en bibliothèque et constitue le deuxième volet de la mission confiée à l'IPW. Dans le cadre de cette étude, il a été plus particulièrement demandé à l'Institut de réfléchir à l'installation de la bibliothèque communale de Namur dans l'ancienne église. En effet, la bibliothèque de Namur est à l'étroit dans ses locaux actuels et est en recherche d'un espace plus vaste où elle pourrait s'installer.

Ce dossier débute par une mise en contexte ainsi qu'une présentation du bâtiment et de son mobilier, les possibilités de réaffectation de l'édifice pour accueillir la bibliothèque de Namur seront ensuite étudiés. Des exemples de réaffectations d'églises classées – ou non – seront d'abord étudiés avant d'entrer dans le vif du sujet pour pouvoir conclure sur la possible réaffectation de l'immeuble en bibliothèque.



L'INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON (IPW)

Missions de l'IPW

L'Institut du Patrimoine wallon est un organisme public de la Région wallonne chargé de quatre missions :

- le sauvetage de bâtiments classés menacés et une mission préventive de conseil en réaffectation;
- la valorisation et la gestion de propriétés régionales classées ;
- la gestion du Centre de perfectionnement aux métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu ;
- une mission de publication et de sensibilisation au Patrimoine.

La mission d'aide aux propriétaires de monuments classés privés et publics consiste à les assister dans la restauration de leur(s) bien(s) et à définir avec eux, le cas échéant, une nouvelle affectation du bâtiment. Le Gouvernement wallon définit la liste des monuments ainsi confiés à l'Institut. Celle-ci est revue régulièrement.

Composé d'une équipe d'historiens de l'art, d'architectes, de juristes et d'un économiste, l'IPW épaulé les propriétaires dans les démarches et procédures administratives, recherche des investisseurs privés, définit des plans de financement et met au point des montages juridiques, permettant ainsi de sauver des monuments classés mais aussi et surtout, d'améliorer l'image de marque de la Wallonie, en mettant en valeur les joyaux de son patrimoine en leur donnant une affectation contemporaine.

Par son travail de consultance (dont la gratuité est assurée), l'IPW peut aussi déterminer, avec les propriétaires et les investisseurs, les autres aides publiques dont ils peuvent bénéficier en fonction du projet. L'IPW prend les contacts nécessaires, ou facilite ceux-ci, avec les administrations concernées. Les pistes de financements publics sont multiples : aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement touristique, aides européennes...

Au-delà des biens en danger, l'IPW exerce également une mission préventive de conseil en réaffectation qui porte sur l'ensemble des monuments classés. Cette mission vise à permettre à des propriétaires ou à des investisseurs potentiels d'apprécier le réel potentiel d'affectation d'un bien et de prendre la décision de lancer un projet de restauration et de réaffectation en toute connaissance de cause. La présente étude s'inscrit dans le cadre de cette mission préventive de conseil en réaffectation.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Ancienne église Notre-Dame

Adresse:

rue Saint Nicolas n°2 à 5000 Namur

Date du classement:

le 15 janvier 1936

Parties classées:

classée dans son ensemble comme monument.
Le caractère exceptionnel du classement concerne l'ensemble de l'église Notre-Dame, à l'exception de l'orgue

Quelques dates:

Le 13 juin 1756, l'évêque Mgr de Berle de Franc-Douaire consacre l'église. Celle-ci sera désacralisée en 2004

Emprise au sol:

720 m² environ

Propriétaire:

Le Fonds d'Harscamp
Gérée par le CPAS de Namur

CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis la fusion des communes en 1976, l'entité de Namur regroupe 25 anciennes communes. En outre, la ville de Namur a été subdivisée en 46 quartiers.

L'église Notre-Dame est située dans la « Corbeille » de Namur, délimitée par les boulevards de ceinture et les lignes de chemin de fer au nord, et plus précisément dans le quartier des Célestines. L'accès depuis la ceinture de Namur au quartier des Célestines se fait via la Porte des Cadets ou la Porte des Ardenes.

La Corbeille peut être divisée en trois grands pôles : à l'Ouest le pôle « Enseignement », avec la présence des Facultés universitaires de Namur, au centre, le pôle « Commercial » et à l'Est, un pôle où prédomine les services publics.

Namur et la jeunesse

L'enseignement

Namur est un centre d'enseignement très important. Les écoles sont nombreuses, surtout en centre ville, même si de nombreux établissements d'enseignement primaire et secondaire sont également décentralisés, notamment à Jambes, Saint-Servais et Erpent. L'offre de scolarisation est si étoffée que Namur attire des élèves de certaines communes limitrophes (Gembloux, Andenne, La Bruyère, Profondeville) et même de certains arrondissements limitrophes (principalement ceux de Charleroi et de Dinant) (cfr. Schéma de structure communal de la Ville de Namur, Phase 1, ICEDD 2009)

Le Conseil des jeunes namurois

En fonctionnement depuis mai 2010, le Conseil des Jeunes Namurois (CJN) a pour mission de représenter les jeunes au sein de la Ville. Les jeunes y ont l'opportunité de s'impliquer dans la vie communale en tant que représentants d'une partie de la population namuroise, d'apporter des idées nouvelles, d'éclairer les autorités sur les besoins et priorités de l'ensemble de la jeunesse namuroise et de donner un avis sur les différents projets de la Ville. Namur compte également 5 maisons des jeunes, 2 centres d'information jeunesse et diverses organisations de jeunesse.

Données démographiques

L'âge moyen de la population namuroise est d'environ 41 ans.

- ◆ 0-19 ans: 21,95%
- ◆ 20-39 ans: 27,83%
- ◆ 40-59 ans: 27,07%
- ◆ 60-79 ans: 17,90%
- ◆ 80 et +: 5,25%

Nombre d'habitants de la Commune au 31/12/2009

- ◆ Moins de 18 ans: 20.861 hab.
- ◆ 18 ans et plus: 88.276 hab.
- ◆ Total: 109.137 habitants



SITUATION ADMINISTRATIVE

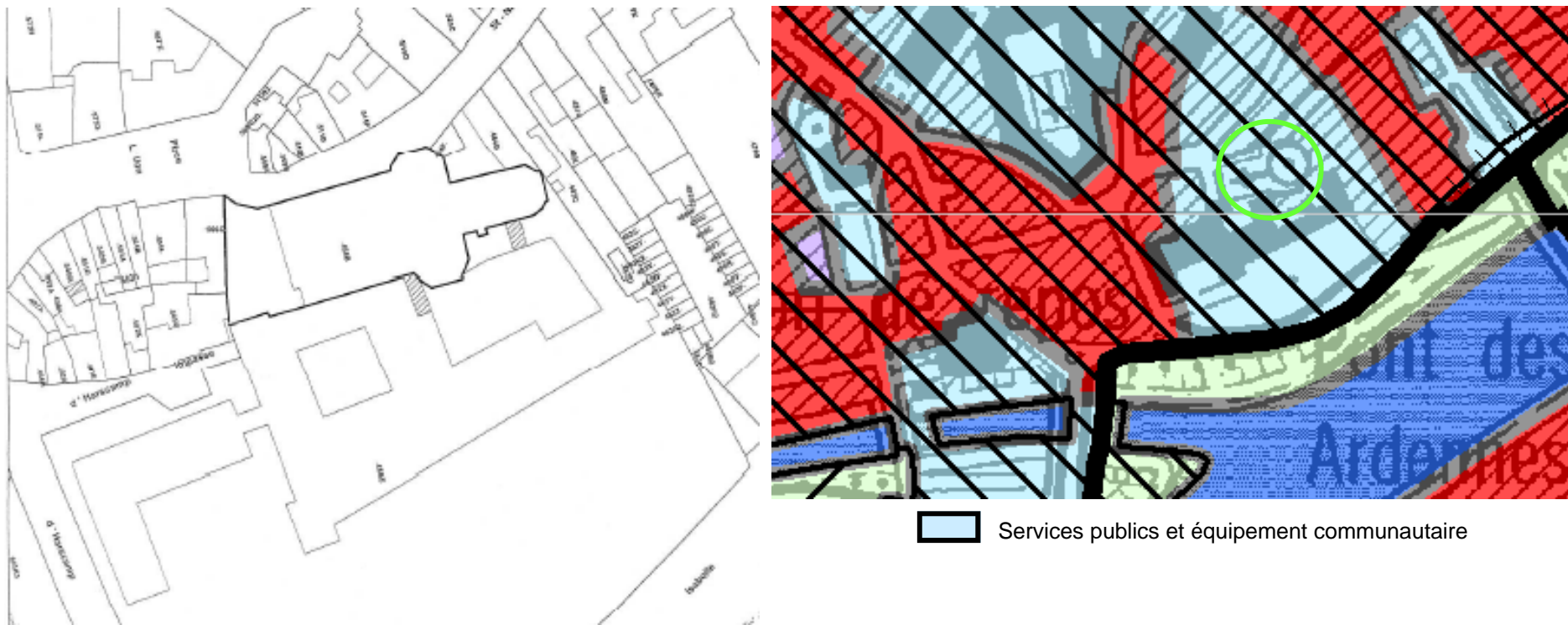
Reprise au cadastre de la Commune de Namur, Division 1, section C, N°485B, l'église Notre-Dame de Namur est située en zone de « services publics et équipement communautaire » dans le plan de secteur.

Classée dans son ensemble comme monument depuis le 15 janvier 1936, l'église Notre-Dame est aussi inscrite sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, à l'exception de l'orgue.

Une série de parcelles entourant l'église Notre-Dame a été classée comme site lors du classement comme monument de l'aile sud de l'Hospice d'Harscamp, le 19 avril 1977.

Les parcelles classées comme site sont reprises au cadastre de la Commune de Namur, Division 1, section C, numéros 485B, 486E, 506C, 505L, 505M, 484F, 484G, 483C, 483D.

Pour terminer, un arrêté gouvernemental du 8 avril 2004 autorise la désaffectation de l'église Notre-Dame de sa fonction première de lieu de culte, permettant ainsi sa reconversion.



SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE CLASSEMENT 15 JANVIER 1936

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS
Direction générale des beaux-arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques	Algemeen bestuur der Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken
SECTION	AFDELING
n° E.C. (Namur)	n° E.C. (Namen)
LÉOPOLD III, ROI DES BELGES,	LEOPOLD III, KONING DER BELGEN.
En tous points et à venir.	Van allen tegenwoordich en toekomstich.
Ordon.	Bevl.
Vu la loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites;	Gelet op de wet van 7 Augustus 1931 op het behoud der Monumenten en Landschappen;
Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, en date du 3 mai 1936;	Gelet op het besluit d.d. 3 Mei 1936 van de Bestuurlijke Deputatie van den Provinciaelen Raad van de Provincie Namen;
Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;	Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen;
Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du <i>15 Janvier 1936</i>	Gelet op de beslissing van den Ministeraad d.d. <i>15 Januari 1936</i>
Sur la proposition de Votre Ministre de l'Instruction Publique;	Op de voordracht van Onzen Minister van Openbaar Onderwijs;
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :	WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN:
Article 1.- Sont classées, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur historique, archéologique ou artistique:	Artikel 1.- Worden gearrangeerd, overeenkomstig de wet van 7 Augustus 1931, om reden van hun oudheidkundig, historisch of kunstwaard:
1) la Maison de l'ancien refuge de l'abbaye de Hamoir, actuellement évêché de Namur, cadastrée, section C, n° 1142, et propriété de la province de Namur;	1) het gebouw van het oud verplegingshuis der abdij te Hamoir, thans bisschop van Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1142 en eigendom der provincie Namen;
2) l'église St-Jean-Baptiste à Namur, cadastrée section C, n° 1009 et propriété de la ville;	2) de kerk van St-Jean-baptist, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1009 en eigendom der stad;
3) la cathédrale de St-Aubain, à Namur, cadastrée section C, n° 1173 et propriété de la ville;	3) de kathedraal van St-Aubijn, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1173 en eigendom der stad;
4) la pompe du Marché aux légumes, à Namur, cadastrée section C, sans n° et propriété de la ville de Namur;	4) de pomp der Groentemarkt, te Namen, gekadastréerd sectie E, sonder nr en eigendom der stad Namen;
5) la pompe du Marché de l'Ange, à Namur, cadastrée section C, sans n° et propriété de la ville de Namur;	5) de pomp van de Engelmarkt, te Namen, gekadastréerd sectie C, sonder nr en eigendom der stad Namen;
6) l'église St-Joseph à Namur, cadastrée section C, n° 80, appartenant à la ville;	6) de St-Jozefkerk, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 80, toebehoorende aan de stad;
7) l'ancien Mont-d-Ficté, actuellement Académie des Beaux-Arts, à Namur, cadastrée section C, n° 544 C à 545 B et propriété de la ville de Namur;	7) de oude Berg van Hardartigheid, thans Academie van Schoone Kunsten, gekadastréerd sectie C; nrs 544 C à 545 B en eigendom der stad Namen;

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS
Direction générale des beaux-arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques	Algemeen bestuur der Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken
SECTION	AFDELING
n° E.C. (Namur)	n° E.C. (Namen)
LÉOPOLD III, ROI DES BELGES,	LEOPOLD III, KONING DER BELGEN.
En tous points et à venir.	Van allen tegenwoordich en toekomstich.
Ordon.	Bevl.
Vu la loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites;	Gelet op de wet van 7 Augustus 1931 op het behoud der Monumenten en Landschappen;
Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, en date du 3 mai 1936;	Gelet op het besluit d.d. 3 Mei 1936 van de Bestuurlijke Deputatie van den Provinciaelen Raad van de Provincie Namen;
Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;	Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen;
Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du <i>15 Janvier 1936</i>	Gelet op de beslissing van den Ministeraad d.d. <i>15 Januari 1936</i>
Sur la proposition de Votre Ministre de l'Instruction Publique;	Op de voordracht van Onzen Minister van Openbaar Onderwijs;
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :	WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN:
Article 1.- Sont classées, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur historique, archéologique ou artistique:	Artikel 1.- Worden gearrangeerd, overeenkomstig de wet van 7 Augustus 1931, om reden van hun oudheidkundig, historisch of kunstwaard:
8) l'ancienne boucherie, actuellement Musée archéologique à Namur, cadastrée section C, n° 672 et propriété de la ville de Namur;	8) de oude Vleeschhouwerij, thans Oudheidkundig Museum te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 672 en eigendom der stad Namen;
9) l'Hospice Saint-Gilles, à Namur, cadastrée section D, n° 137 C et propriété de la commission d'assistance publique de Namur;	9) Het St.Gilles Godshuis, te Namen, gekadastréerd sectie D, nr 137 C en eigendom van het arrbestuur te Namen;
10) la porte de Sambre-et-Meuse, à Namur, cadastrée section C, sans n°, propriété de la ville de Namur;	10) de poort van Sambre en Meas, te Namen, gekadastréerd sectie C, sonder nr, eigendom der stad Namen;
11) l'église Notre Dame à Namur, cadastrée section C, n° 485 et propriété de la commission d'assistance publique;	11) de O.L.Vrouwkerk, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 485 en eigendom van het arrbestuur;
12) l'église Saint-Loup, à Namur, cadastrée section D, n° 1390, propriété de la ville;	12) de St.Lupuskerk, te Namen, gekadastréerd sectie D, nr 1390, eigendom der stad;
13) l'ancien collège des Jésuites actuellement Athénée royal et Ecole du 4e degré, à Namur, cadastré section C, n° 1392 F, 1392 E et 1392 B, (partie) et propriété de la ville de Namur;	13) het oud Jesuitencollege, thans Koninklijk Atheneum en School van den 4den grad, te Namen, gekadné streerd sectie C, nrs 1392 F, 1392 E en 1392 B (gedeelte) en eigendom der stad Namen;
14) l'ancien évêché actuellement Gouvernement provincial à Namur, cadastré section C, n° 1397 A, propriété de l'Etat;	14) het oud bisdom, thans Provinciael Bestuur, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1397 A, eigendom van den Staat;
15) le presbytère de la paroisse St-Loup, à Namur, cadastré section C, n° 1069 B, propriété de la ville;	15) de pastorie der St.Lupusparochie, te Namen, gekadastréerd, sectie C, nr 1069 B, eigendom der stad;
16) le beffroi de Namur, cadastré section C, n° 1495 B, propriété de la ville de Namur;	16) het beffort te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1495 B, eigendom der stad Namen;
17) la chapelle Sainte-Agathe, à Hubinne, commune de Hamois, cadastrée art. 97 MC, lieu dit Hubinne, section E 209 A, propriété de la commune;	17) de Ste Agatha-Kapel, te Hubinne, gemeente Hamois, gekadastréerd 97 MC, plaats genaamd Hubinne, sectie E 209 A; eigendom der gemeente;
18) l'ancien château en ruines du "Pont d'Avignon" à Nismes, cadastré section A, première feuille, sous le n° parcelaire 956 E 3, propriété de la commune de Nismes;	18) het oud Kasteel in puin, genaegd "Pont d'Avignon" te Nismes, gekadastréerd sectie A, eerste blad, onder het perceelnummer 956 E 3, eigendom der gemeente Nismes;
19) l'église St-Philippe à Philippeville, cadastrée section D, n° 415 C, propriété de la commune de Philippeville;	19) de St-Philipskerk, te Philippeville, gekadastréerd sectie D, nr 415 C, eigendom der gemeente Philippeville;
20) l'église Saint-Martin, à Crupet, cadastrée, section C, n° 218, propriété de la commune;	20) de St.Martenkerk, te Crupet, gekadastréerd sectie C, nr 218, eigendom der gemeente;
21) l'église Saint-Lambert, à Corroy-le-Château, cadastrée, section D, n° 173 et propriété de la commune;	21) de St.Lambertkerk te Corroy-le-Château, gekadastréerd sectie D, nr 173 en eigendom der gemeente;
22) la chapelle Chardeneux, à Bonsin, cadastrée section D, n° 118, propriété de la commune;	22) de Kapel Chardeneux, te Bonsin, gekadastréerd sectie D, nr 118, eigendom der gemeente;

SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE CLASSEMENT 19 AVRIL 1977

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

Direction générale des Arts et des Lettres
Administration du Patrimoine Culturel

300,3/23/NAMUR/90/DP/MPM

BAUDOIN

ROI DES BELGES

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites modifiée par le décret du 28 juin 1976;

Vu l'avis donné par la Députation permanente du Conseil provincial de Namur dans sa délibération du 25.11.1976;

Vu l'avis donné par la Commission royale des monuments et des sites le 10 février 1977;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - Sont classés, en raison de leur valeur historique et artistique,

a) comme monument : l'aile sud parallèle à la Meuse de l'Hospice d'Harscamp;
b) comme site : l'ensemble formé par les divers bâtiments et les jardins à Namur, connu au cadastre, section C, n° 507A (73ca) 506B (1a 48ca) 505F (3ca) 505H (4a 52ca) 483B (4a 12ca) 485A (17a 30ca) 487B (46ca) 487C (10a 10ca) 484C (38ca) 484D (2a 67ca) 486C (49a 20ca) 487F (54a 20ca) 487G (18a 5ca).

Les limites du site classé sont circonscrites par un trait noir sur le plan ci-annexé.

Article 2. - Afin de sauvegarder l'intérêt national, il est interdit aux propriétaires, sauf autorisation préalable accordée conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi précitée du 7 août 1931, modifiée par le décret du 28 juin 1976 :

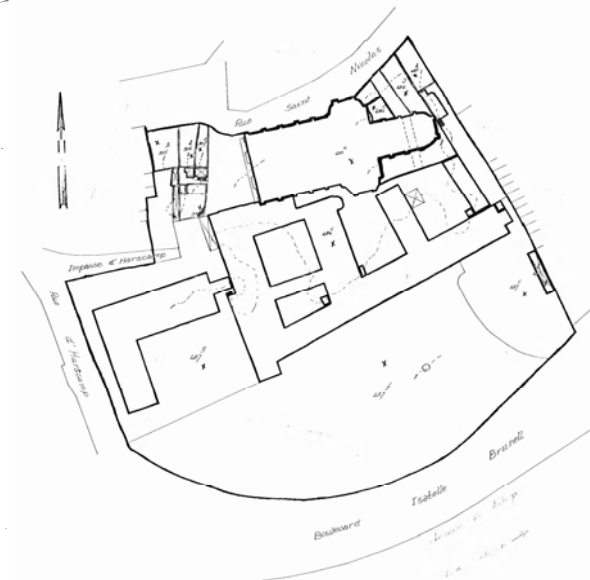
- 1° d'effectuer tout travail de terrassement, construction, fouilles, sondage, creusement de puits, en général, tout travail de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation;
- 2° de modifier en aucune façon l'écoulement des eaux dans le site;
- 3° d'abattre, de détruire, de déraciner ou d'endommager les arbres et les plantes. L'entretien normal des plantations reste toutefois autorisé dans les limites permises par l'Administration locale des Eaux et Forêts;
- 4° d'établir des tentes et d'ériger toute installation quelconque (fixe, mobile ou démontable, provisoire ou définitive) servant d'abri, de logement ou à des fins commerciales;
- 5° d'abandonner ou de jeter des papiers, récipients vides, déchets ou débris quelconques;

- 6° de mettre en stationnement ou de parquer tout véhicule, sauf dans les endroits réservés à cette fin;
- 7° de planter des poteaux ou des pylônes destinés au transport de l'énergie électrique ou à tout autre usage;
- 8° d'établir quelque type que ce soit d'affichage publicitaire;
- 9° de modifier les constructions existantes.

Article 3. - Notre Ministre de la Culture française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 18 avril 1977

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Culture française



SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE DÉSAFFECTATION 8 AVRIL 2004

REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX
DIVISION DES COMMUNES
DGPL/DCOM/PB/Fabr.Egl./AM-2003-162/js

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 6, § 1er VIII, modifiée par les lois spéciales des 8 août 1988, 16 juillet 1993, 21 mars 2000 et 13 juillet 2001;

Vu la loi du 27 août 1980 relative à l'organisation des cultes, en son article 61;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 tel que modifié portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 19;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2003 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2001 attribuant la compétence relative aux fabriques d'église et aux établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus au Ministre des Affaires intérieures;

Considérant que le culte n'est plus célébré en l'église Notre-Dame de Namur depuis 1978;

Vu la proposition de réaffectation socio-culturelle émanant du Centre Public d'Aide Sociale de Namur, propriétaire de l'immeuble;

Considérant que le Centre Public d'Aide Sociale de Namur, en séance du 28 mars 2002, a fait siennes les considérations et observations émises le 16 novembre 2001 par le Collège des Collateurs de la Fondation d'Harscamp quant à l'utilisation future du bâtiment;

*Vu
arr. 04/02
et III*

*f/2
A 28/4
S*

- 1 -

Considérant que le propriétaire s'engage ainsi à entreprendre en priorité la restauration des toitures et vitraux, puis tous les travaux de restauration intérieure (nettoyage, peinture, et peut-être chauffage) pour ensuite étudier les travaux d'aménagement pour les manifestations socio-culturelles avec le concours de personnes particulièrement qualifiées en la matière;

Vu la délibération du 25 juin 2003 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame de Namur :

- propose de désaffecter l'église Notre-Dame à Namur en tant qu'édifice du culte civilement reconnu;
- propose d'accepter l'utilisation socio-culturelle faite par le Centre Public d'Aide Sociale de Namur selon les conditions précisées ci-dessus;
- propose d'ériger la chapelle Saint-Maternelle, actuellement annexe paroissiale, au rang d'église paroissiale en remplacement de l'actuelle église désaffectée, et de lui attribuer le titre d'église Notre-Dame;

Vu la lettre du 26 août 2003 par laquelle Monseigneur LEONARD, Evêque de Namur :

- propose la désaffectation de l'église Notre-Dame précitée;
- marque son accord sur les projets de restauration susvisés, d'utilisation culturelle et d'appellation nouvelle après désaffectation;
- sollicite l'érection de l'annexe Saint-Maternelle, rue Notre-Dame à Namur, au rang de la nouvelle église paroissiale du titre d'église Notre-Dame et le maintien de la circonscription paroissiale Notre-Dame;

Vu l'avis favorable du Gouverneur de NAMUR en date du 9 octobre 2003;

Vu l'avis favorable du conseil communal de NAMUR du 17 décembre 2003;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'autorisation demandée par l'évêque de Namur, par lettre du 26 août 2003, de désaffecter l'église Notre-Dame, rue Saint-Nicolas à Namur, et d'ériger l'annexe Saint-Maternelle, rue Notre-Dame à Namur, en église paroissiale est accordée.

Namur, le

08 AVR. 2004

Charles MICHEL.

- 2 -

Accès en voiture

L'accès à la ville de Namur se fait aisément, grâce à sa position stratégique, à la jonction de plusieurs axes routiers, contrairement à l'accès même de l'église. Etant donné que l'église Notre-Dame est implantée dans « la corbeille » de Namur, et plus précisément dans le quartier des Célestines, les possibilités d'accès en voiture à l'Eglise Notre-Dame sont assez réduites puisque l'accès se fait exclusivement, en sens unique, via la rue Saint-Nicolas qui amène au parvis de l'église.

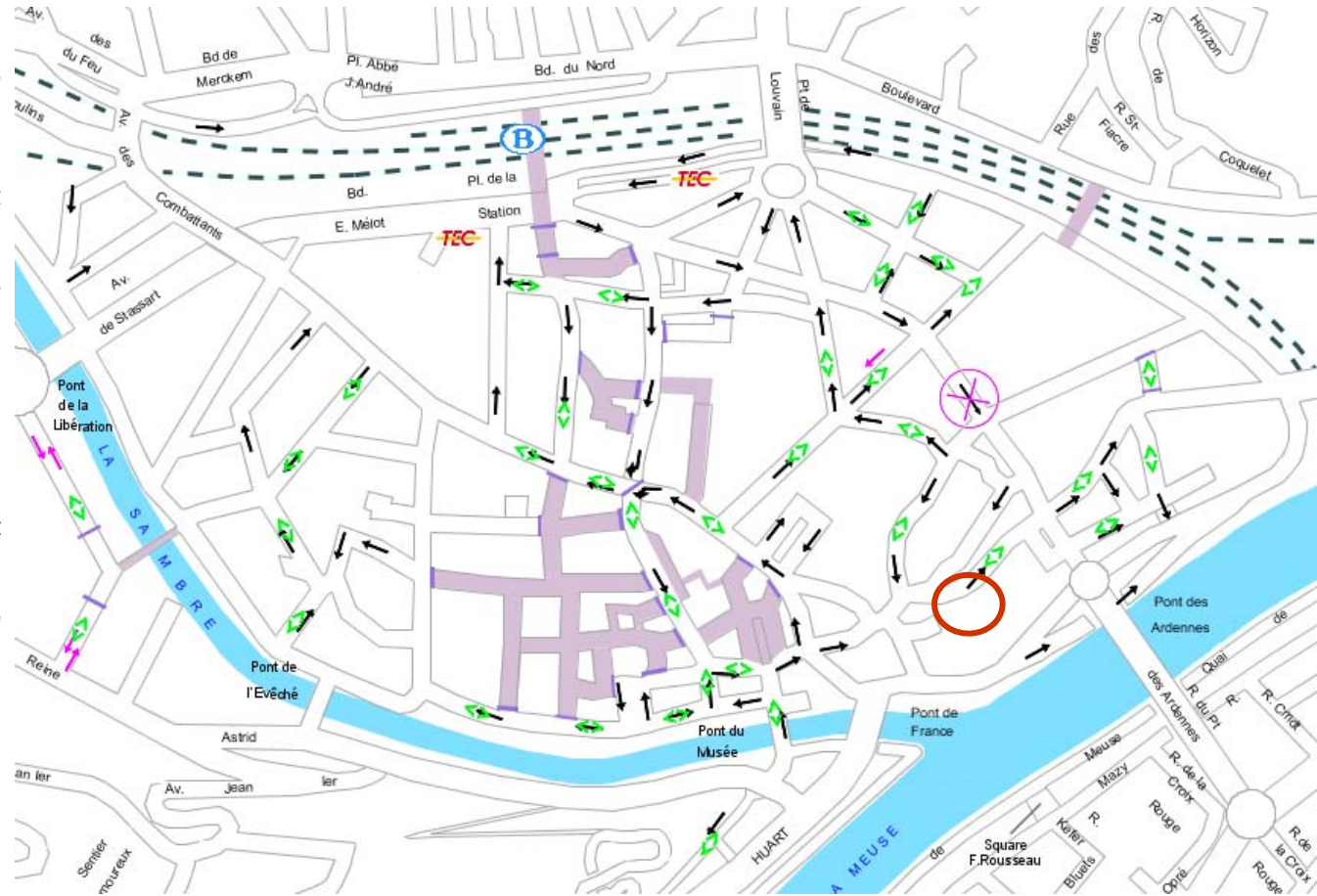
Accès en transports en commun

Depuis la gare SNCB de Namur, il est possible de se rendre à pied (10 minutes) à l'église ou de prendre la navette gratuite, au départ de cette même gare (arrêt rue de la tour).

Par ailleurs, plusieurs lignes de bus TEC s'arrêtent à proximité de l'église, place de l'Illon. Notons par exemple les lignes 2b, 3, 5, 9, 11, 11b, et 80.

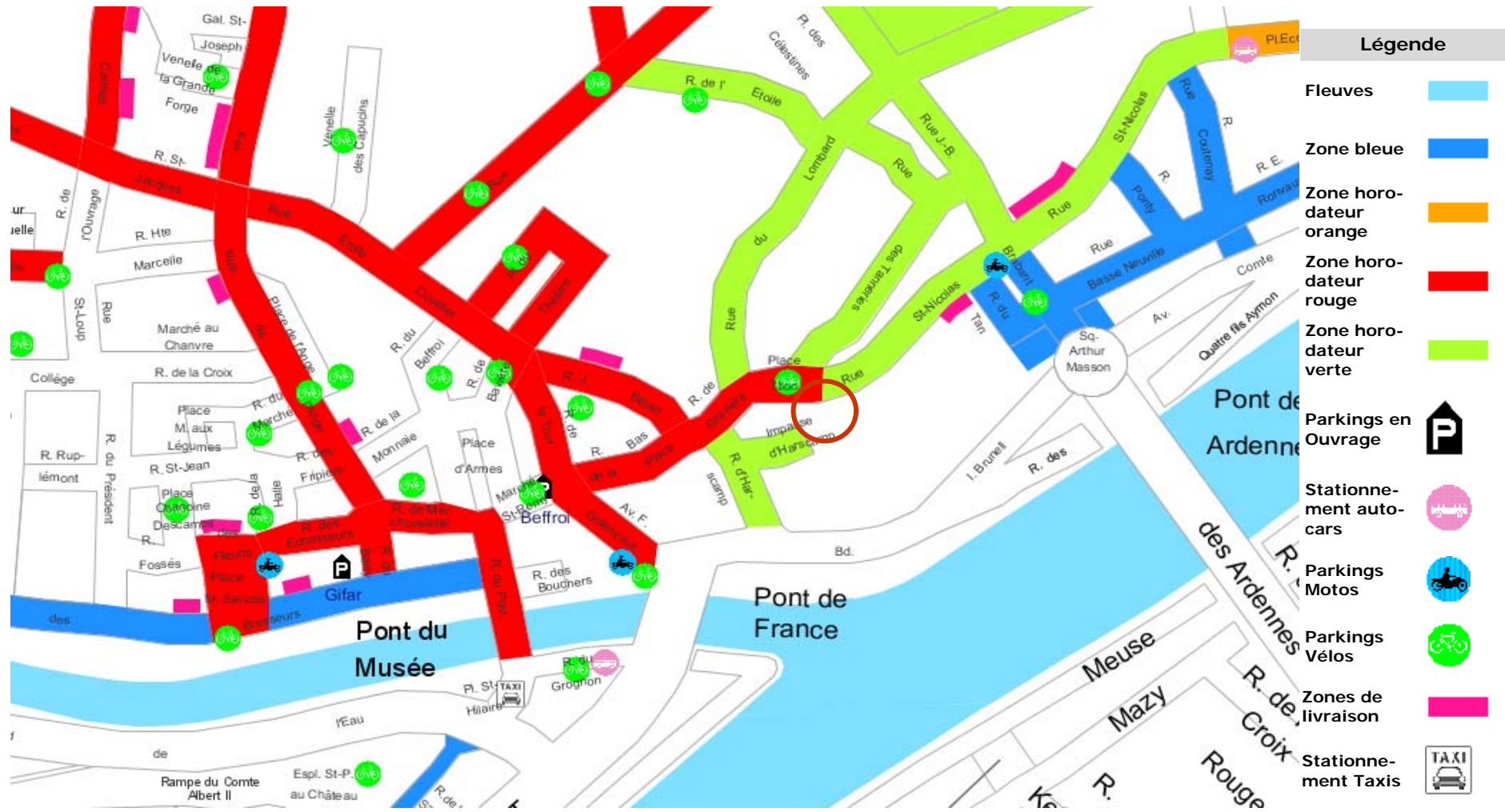
Accès au bâtiment

En plus de l'entrée par le parvis de l'église, l'accès à l'édifice peut se faire par l'intérieur, via l'Hospice d'Harscamp, qui donne sur l'ancienne chapelle dédiée à Saint-Hubert, à l'avant-droit de l'église.



Légende

Chemin de fer		Sens circulation modifié	
Zone piéton		Sens circulation	
Gares		Sens circulation (nouveau)	
TEC		Sens circulation (arrêts)	
		SUL	



L'offre de parking :

Parkings à proximité	Nombre de places	Horaires d'ouverture	Distance de l'église
Parking Beffroi (place d'Armes)	242	ouvert tous les jours de 7h à minuit	200m
Parking Girfar (Rue des Echasseurs)	430	ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h	300m
Parking des Casernes (Rue des Bourgeois)	650	ouvert au public du vendredi 18h au dimanche	500m

Période	Places à moins de 500m de l'église
En semaine, de 7h à 19h30	670
Le samedi de 8h à 19h30	1322
Le dimanche	892

Comme les deux tableaux ci-dessus le montrent, l'offre de parking à proximité de l'église est largement suffisante pendant les heures d'ouvertures habituelles d'une bibliothèque. Ainsi, le lecteur qui désire se rendre en voiture à l'église Notre-Dame trouvera facilement l'opportunité de se garer dans les environs de l'édifice, soit en voirie, soit dans les parkings situés à moins de 500m de l'église.

L'offre de stationnement:

Les usagers qui souhaitent se rendre à l'église en vélo ou moto trouveront également des emplacements prévus à cet effet, à proximité de l'église. Il est à noter cependant que l'offre de stationnement de vélos pourrait être augmentée en prévoyant une zone de stationnement de vélos supplémentaire qui pourrait trouver place sur le parvis de l'église. Une grande partie du public étant familial et local, il n'est pas rare que celui-ci préfère l'usage du vélo à la voiture.

Le public scolaire qui devrait se rendre en autocar à l'église trouvera cinq emplacements prévus à cet effet, place du Grognon, à moins de 500m de l'église. En outre, si cela s'avérait nécessaire, le débarquement des élèves peut facilement s'effectuer au niveau de l'arrêt de bus TEC situé place de l'Ilion. Le chauffeur pouvant ensuite se rendre « à vide » à l'un des emplacements prévus à cet effet.

Ainsi, en deux mots, quelque soit le moyen de transport utilisé ou le public concerné, le lecteur trouvera la possibilité de laisser son moyen de transport à proximité de l'église.

NOTRE-DAME



I N S T I T U T D U P A T R I M O I N E W A L L O N

HISTORIQUE



Le 31 janvier 1750 est posée la première pierre de l'Église Saints-Pierre-et-Paul, actuelle Eglise Notre-Dame. Il s'agit en réalité de la re-construction de l'église Saints-Pierre-et-Paul du couvent des Récollets, qui reprend le tracé de l'ancienne église, détruite par les sièges successifs de la Ville et des inondations de 1740. Commandée par les Frères Récollets, la nouvelle église, est souvent attribuée à l'architecte namurois Maljean, sans que l'on connaisse son rôle exact dans la conception de la nouvelle église. Celle-ci sera consacrée le 13 juin 1756.

1802 marque un tournant dans l'histoire de l'église puisqu'elle devient église paroissiale et change de nom pour devenir l'église Notre-Dame. Ce changement de dénomination fait suite aux décisions prises par le nouveau Régime français, établi en 1795, de supprimer les ordres et congrégations religieuses. Il en découlera la dispersion de la communauté des Récollets et la vente du couvent.

Au cours du XIXe siècle, l'intérieur de l'église subit plusieurs modifications importantes. Vers 1864, les toiles du frère Hallet sont décrochées pour laisser place aux toiles du peintre anversois Van Severdonck. Quelques années plus tard, entre 1877 et 1907, le maître-verrier Carponnier et son atelier s'attèlent à la conception et l'installation des 54 vitraux de l'église, les premiers vitraux ayant été détruits lors de la Révolution française. Et toujours au XIXème siècle, une grotte dédiée à Notre-Dame de Lourdes sera créée, la disposition du jubé sera modifiée pour y intégrer de nouvelles orgues et des doubles-portes seront construites sur la façade principale.

Au XXe siècle, plusieurs phases de travaux d'entretien et de restauration auront lieu. Ceux-ci concernent la façade (1912-15), le clocher (1912-15), les vitraux (1932) et les toitures (1980). Un rafraîchissement de l'intérieur sera également prévu (1933). La seule modification notable apportée à l'église, au XXème siècle, sera le démantèlement de la grotte, jugée « nuisible à la beauté de l'ensemble » par la Commission royale des Monuments et Sites. Enfin, les vitraux ayant subi énormément de dommages au cours du XXe siècle, suite aux deux Guerres mondiales, seront remplacés dans les années 60 par les créations d'Yvonne Gérard.

C'est également au cours du XXe siècle, le 15 janvier 1936, que sera signé l'arrêté royal classant l'église Notre-Dame pour sa valeur *historique, archéologique ou artistique*.

L'église continuera à être fréquentée par ses paroissiens jusqu'en 1989, année de sa fermeture au culte. S'en suivra la désacralisation de l'église en 2004 et un nouveau changement de nom (Centre culturel d'Harschamp)

Depuis, l'église, propriété de la Fondation d'Harscamp et gérée par le CPAS de Namur, a été utilisée de manière ponctuelle pour divers événements publics jusqu'à sa fermeture définitive en 2009, sur ordre des pompiers, en raison du mauvais état général de la toiture.



L'ÉDIFICE



Edifiée entre 1750 et 1756, l'église Notre-Dame est le premier ouvrage religieux de style classique dans le namurois. Ce style se caractérise, entre autres, par un respect des proportions, une recherche de symétrie et une grande sobriété de décors. Ainsi, la conception de l'église a fait l'objet d'une profonde réflexion. Par exemple, le plan de l'église est construit à partir d'un module de base, le « carré » du transept, qui sert d'étalon. Le chœur contient 2 modules, le transept 3 et la nef 2,5.

Le plan de l'église est de type traditionnel, en croix latine. Celui-ci comprend une nef et des collatéraux à cinq travées, un transept à croisillons semi-circulaires et un chœur allongé à trois travées qui se termine en hémicycle.

La façade, haute de 25m et portant le millésime 1751, est faite d'alternance de pierre calcaire et de brique. La façade est divisée en deux registres. Le registre inférieur est divisé en trois parties, respectant l'ordonnement intérieur de la nef centrale et des deux collatéraux. La partie supérieure est, quant à elle, composée d'une partie centrale comprenant une grande baie vitrée, surmontée d'un fronton triangulaire et complétée de part et d'autre par des ailerons.

Au niveau de la première travée du chœur, un petit clocheton en bois, surmonté d'une grande croix en fer forgé, est visible en toiture. A l'intérieur de celui-ci, quatre cloches ont été placées au XIXe siècle.

Un grande double-porte centrale et deux doubles-portes latérales permettent l'accès à l'intérieur de l'église. A l'intérieur, deux grandes colonnades à arcades en plein cintre délimitent la nef centrale des collatéraux. La base de ces colonnes est peinte en imitation marbre tandis que la quasi-totalité du décor intérieur est peint en blanc. De nombreuses baies vitrées, décorées de vitraux, sont présentes à intervalles réguliers permettant ainsi de baigner l'église de lumière.

L'église est, dans l'ensemble, assez dépouillée de décoration. Les éléments purement décoratifs sont les peintures accrochées sur l'ensemble des murs intérieurs de l'église, la fresque peinte dans la coupole du transept ainsi que les stucs entourant la coupole et représentant les quatre évangélistes. Les autres éléments présents dans l'église, quant à eux, ont été conçus pour remplir une fonction spécifique comme les confessionnaux, les stalles, ou la clôture de chœur.

Au nombre de cinq, les autels présents dans l'église au niveau du transept sont encore fortement imprégnés du style baroque. Les deux matériaux les plus largement employés sont le marbre et le bois (stucqué ou imitation marbre). Ces cinq éléments de mobilier sont ceux qui ont le plus souffert des vols perpétrés dans l'église.

L'autel majeur, fait de marbre et de bois peint imitation marbre, date de 1678. Il fut remanié lors de son placement dans la nouvelle église, vers 1756. La partie supérieure de cet autel, représentant Dieu le Père rayonnant et entouré d'angelots et de la Sainte-Colombe, est due au sculpteur namurois Denis-Georges Bayar.

L'autel latéral sud, édifié vers 1623-24, est couronné par une Vierge à l'Enfant et présentait également en son centre une vierge sculptée en bois, habillée d'une robe de parure. Les deux anges adoreurs, présents de part et d'autre de l'autel ont disparu lors du vol.

L'autel latéral nord, datant de 1631, présentait également, tout comme l'autel latéral sud, une vierge habillée et entourée de deux anges adoreurs aujourd'hui disparus. Seule la statue de Saint-Joseph à l'Enfant, qui couronne l'autel, est toujours visible aujourd'hui.

L'autel du transept sud, réalisé vers 1756, présente une sculpture en bois de Saint-Antoine de Padoue, réalisé par Laurent Delvaux. Les deux anges adoreurs, présents de part et d'autre de l'autel ont également disparu lors du vol. L'ensemble est couronné par les armoiries des bienfaiteurs.

L'autel du transept nord, quant à lui, présente une statue de Saint-François d'Assise, sculptée vers 1759 par l'artiste Anversois Schobbens. Les deux anges adoreurs ont également disparu lors du vol. Ici aussi, l'ensemble est couronné par les armoiries des bienfaiteurs.

En plus de ces cinq autels, un sixième autel, dédié à Saint-Hubert avait été érigé, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans une chapelle à l'entrée de l'église. Il ne reste quasi plus rien de cet autel, saccagé lors de précédents travaux dans l'église.

A titre d'exemple : l'autel du transept nord

En comparant le cliché de gauche, pris par l'IRPA en 1942, et le cliché de droite, pris par l'IPW en 2010, il est possible de constater l'ampleur des disparitions d'œuvres lors du vol perpétré dans l'église en août 2000.

A l'origine, deux anges adoreurs, de très belle facture, étaient disposés sur l'autel, de part et d'autre de la statue de Saint-François d'Assise.

Deux petites statues représentant des angelots, situées dans le couronnement de l'autel, ont également disparu.

Les six grands chandeliers, font, quant à eux, vraisemblablement partie du dépôt d'objets liturgiques au Musée diocésain de Namur.



LE MOBILIER

EN BOIS ET EN MARBRE

L'ensemble du mobilier en bois a été réalisé par des artisans ou artistes locaux et date, pour la plupart, de l'époque de la construction de la nouvelle église. C'est le cas notamment des stalles en chêne sculpté, situées dans le chœur de l'église. Au nombre de 64, les stalles, de style Louis XV, sont réparties de manière égale des deux côtés du chœur, sur deux rangées et se terminent par des lambris qui font la jonction entre les stalles et les peintures accrochées sur les murs du chœur.

Les confessionnaux réalisés en chêne vers 1754, sont au nombre de huit et répartis de manière équivalente dans les deux collatéraux. De style Louis XV également, ces confessionnaux sont un exemple type de la technique sculpturale des ébénistes namurois qui travaillaient par éléments rapportés. Ainsi, chaque élément décoratif est appliqué par-dessus la mouluration. La partie supérieure, quant à elle, est ornée de seize petits panneaux peints par l'artiste de Winckler.

Datée et signée (D.E. 1776), la chaire de vérité est postérieure de vingt ans à la construction de l'église et a été offerte par le métier des tanneurs. Posée sur un socle imitant des rochers surmontés de serpents, la cuve de la chaire de vérité est ornée de trois médaillons en bois sculpté représentant le Bon Pasteur, Moïse et Saint-Jean-Baptiste.

Œuvre de l'artiste namurois Bayar, le banc de communion, réalisé en marbre et laiton, date de la fin du XVIII^e siècle. Celui-ci se développe, comme une ondulation, sur toute la largeur de la nef et des collatéraux et marque ainsi une séparation entre les « simples croyants » et les religieux.

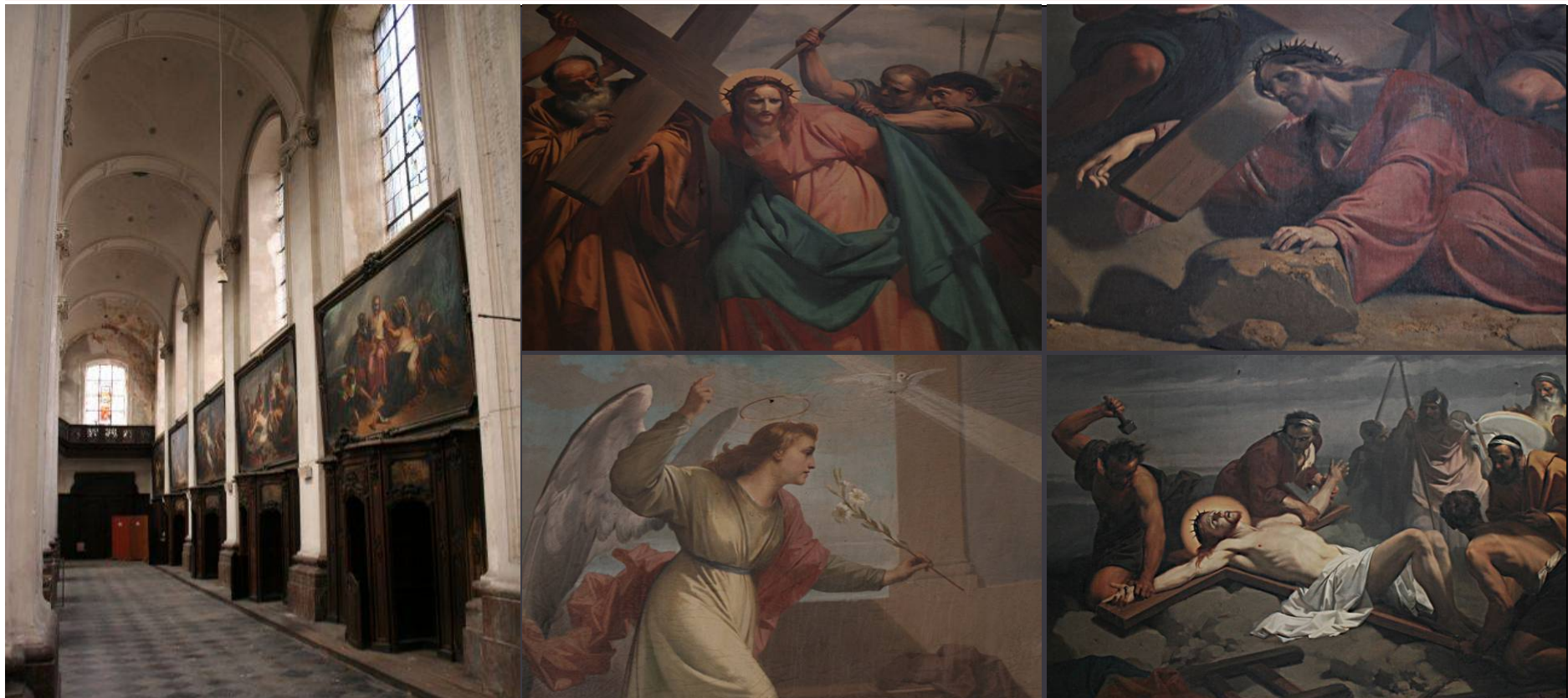
C'est également à l'artiste Bayar (ou à son atelier) que l'on doit la clôture du chœur. Réalisée en marbre rouge et noir, cette clôture de style Louis XV est surmontée, de part et d'autre, de deux statues en bois peint représentant la Foi et l'Espérance. L'ensemble se termine par une grille ouvragée en fer forgé.



I N S T I T U T D U P A T R I M O I N E W A L L O N

LE MOBILIER

LES PEINTURES



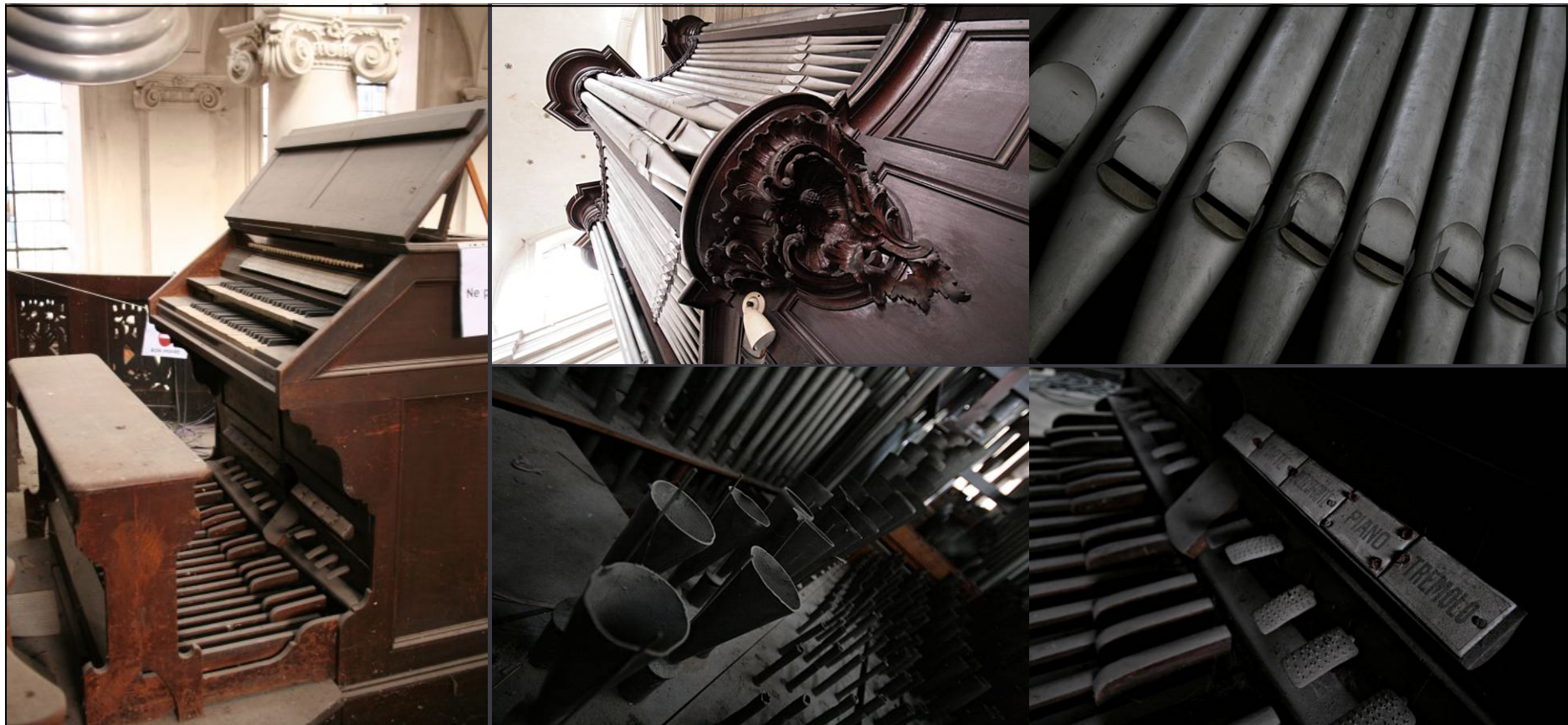
Placées vers 1864, pour remplacer les toiles originales du frère Hallet jugées médiocres, les peintures qui ornent le chœur et les collatéraux sont l'œuvre du peintre anversois Joseph Van Severdonck. Disciple de Wappers, Joseph Van Severdonck est l'un des derniers représentants de l'École de Rubens. Les œuvres situées dans le chœur représentent des scènes de la vie de la Vierge, tandis que celles situées dans les collatéraux et le transept illustrent le chemin de croix du Christ. Le portrait du peintre est visible à plusieurs endroits (il s'est notamment représenté en Ponce Pilate), tout comme celui de sa femme qu'il a choisie comme modèle, à plusieurs reprises.

Incrustés dans les parties supérieures des confessionnaux, seize petits panneaux peints (deux par confessionnal) sont visibles. Datés de 1770 et peints par l'artiste de Winckler, ils représentent également un chemin de croix du Christ.

Dans la coupole du transept est peinte une fresque datée de 1756. Cette œuvre picturale, qui n'est quasi plus visible actuellement, à cause d'un brunissement général de la couche picturale, représentait une Ascension.

LE MOBILIER

L'ORGUE



Contrairement à l'ensemble de l'édifice et du mobilier, l'orgue de l'église Notre-Dame ne possède pas le caractère de bien « exceptionnel », puisqu'il est exclu de la liste du patrimoine exceptionnel pour ce qui concerne l'église. Malgré le fait que l'orgue soit repris à l'Inventaire thématique des Orgues de Wallonie, très peu d'informations sont disponibles à son sujet.

L'orgue est construit sur un jubé monumental qui prend toute la longueur de l'église et repose sur deux colonnes de marbre noir. La balustrade, de forme ondulante, est ajourée d'un décor d'instruments de musique en bois, datant de la fin du XVIIIe siècle.

Le buffet de l'orgue, quant à lui, est daté de la seconde moitié du XVIIIe siècle et aurait été confectionné par l'école nivelloise.

LES VITRAUX



Les premiers vitraux confectionnés pour l'église ayant été détruits lors de la Révolution française, Jean-Baptiste Carponnier, grand-maître verrier, et son atelier se sont attelés, entre 1877 et 1904, à la confection des 54 vitraux de l'église.

Ces créations du XIXe siècle ayant souffert lors de la Seconde Guerre mondiale, Yvonne Gérard, maître-verrier namurois, réalisa 54 nouveaux vitraux, encore présents actuellement.

Ces nouveaux vitraux sont une reconstitution de ce que pouvaient être les vitraux originaux, présentant les blasons des bienfaiteurs du couvent ayant contribué financièrement à la construction de l'église.

Dans les collatéraux sont visibles les blasons des corporations bienfaitrices, tandis que dans le transept et le chœur, sont distinguables les blasons des abbayes, institutions et familles bienfaitrices.

Les œuvres présentes dans l'église faisant partie intégrante de l'édifice, celles-ci doivent être conservées sur place. Afin d'obtenir un avis éclairé sur l'état de conservation de ces œuvres et sur les interventions à entreprendre pour restaurer et les maintenir dans leur milieu, l'avis d'un expert a été demandé. Il s'agit de celui de Madame Serck-Dewaide, Directeur général de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA). Cet avis est joint en annexe à la présente étude.

Lors de sa visite, Madame Serck a mis en évidence les problèmes suivants:

De manière générale, les enduits intérieurs sont fortement altérés en raison d'infiltrations d'eau. Ainsi, des morceaux d'enduits se détachent des murs et tombent, en partie, derrière les toiles de J. Van Severdonck, créant une accumulation de matière entre les murs et les toiles qui risque de provoquer le détachement de ces toiles. De plus, la niche en stuc de l'autel latéral nord et les pilastres qui entourent celle-ci sont totalement altérés par l'humidité.

Plusieurs éléments de mobilier souffrent des méfaits des insectes xylophages. Le parquet devant l'autel du transept nord est totalement rongé (par des capricornes de maisons) tout comme le plancher des stalles, rendant impossible la circulation entre ces stalles. La base de la chaire de vérité souffre également d'une attaque active de capricornes des maisons, au vu des sciures de bois visibles au bas du socle de la chaire de vérité. Quelques traces d'attaques d'insectes sont aussi visibles sur les deux sculptures en bois de la clôture du chœur.

Concernant les peintures, le vernis des 16 petits panneaux présents au-dessus des confessionnaux est jauni et s'écaille, tandis que les couches picturales sont soulevées par endroits. Les peintures de J. Van Severdonck sont, quant à elles, en bon état général, à l'exception de quelques déchirures ponctuelles.

Concernant les problèmes mis en évidence ci-dessus, Mme Serck préconise les interventions suivantes:

Lorsque les problèmes d'infiltration d'eau seront résolus, il faudra attendre le séchage complet des matériaux de l'autel latéral nord avant consolidation, remplacement et re-stucage éventuels pour finalement repeindre à l'identique.

Les éléments en bois rongés par les insectes xylophages doivent être traités au plus vite. Pour les éléments de mobilier non-peints, il est recommandé d'utiliser du Xylamon combi 200 (sans teinture, à appliquer abondamment au pinceau, plusieurs fois, avec les protections adéquates).

Pour les œuvres en bois peint, la technique de l'anoxie est recommandée. Cette technique consiste à placer l'œuvre dans une bulle hermétique à l'air durant une trentaine de jours et supprimer l'oxygène présent dans cette bulle pour tuer les insectes xylophages présents dans le bois.

De plus, les deux sculptures en bois de la clôture du chœur devront subir un traitement de conservation en atelier.

Pour les parquets et planchers rongés par les insectes xylophages, ceux-ci devront être démontés et en partie remplacés.

Afin de refixer les couches picturales des petits panneaux présents sur les confessionnaux, il faudra faire un préfixage de protection en laissant en place les « papiers » de facing du fixage.

Les grandes toiles de Van Severdock étant en meilleur état, un simple dépoussiérage des peintures sera nécessaire et un collage en fil-à-fil devra être prévu pour combler les déchirures.

L'ensemble de ces opérations devra être réalisé par un conservateur-restaurateur de peinture.



Traces d'attaques d'insectes xylophages



Déchirure de la toile et accumulation de matière à l'arrière

Afin de s'assurer d'un bon traitement des œuvres, quelques précautions seront d'usage lors des travaux de restauration.

Pour traiter les murs de leurs problèmes d'infiltrations d'eau, il sera nécessaire de dégager les confessionnaux et les toiles des murs. Il faudra retirer les toiles avant les confessionnaux et avoir traité les 16 petits panneaux de Winckler contre le décollement des couches picturales.

Lorsque les toiles de J. Van Severdonck auront été décrochées, sous supervision d'un conservateur-restaurateur de peinture, celles-ci devront être traitées (dépoussiérage et re-collage) avant d'être entreposées, in situ, dans une réserve en métal et en bois qui devra être construite sur mesure.

Les quatre autels du transept ainsi que l'autel majeur devront être protégés, le temps des travaux. Un caisson en bois ou en armature en bois et plastiques transparents devront être prévus autour de chaque autel. De plus, la partie supérieure de l'autel majeur devra être retirée avant la création du caisson protecteur.

En outre, en plus des recommandations d'usage durant des travaux, Mme Serck préconise plusieurs études préalables aux travaux de restauration :

- Une étude de la polychromie des stucs et des boiseries de l'autel latéral nord avant intervention ;
- Une étude des couches picturales de la grille en fer forgé de la clôture du chœur, avant un éventuel décapage, peinture et re-dorure selon l'aspect original ;
- Une étude des papiers peints et images pieuses présents dans les armoires de la sacristie ;
- Une étude des enduits et peintures couvrant les murs intérieurs avant restauration ;
- Une pré-étude d'état des marbres et boiseries des autels, après les travaux sur l'édifice afin de préparer un cahier des charges de leur restauration ;
- Une réalisation d'un inventaire photographique de l'ensemble des œuvres par l'IRPA ;
- Une étude des œuvres situées dans les greniers afin d'étudier leur provenance.

Madame Serck-Dewaide termine son rapport en précisant ceci : « ... le projet éventuel de transformer l'édifice en une bibliothèque me semble par contre une mauvaise option car cela amènera à une destruction de l'espace et de la vision générale de l'édifice. Cela me semble peu recommandé ».

ANCIENS ÉDIFICES RELIGIEUX RECONVERTIS EN BIBLIOTHÈQUE



L'ABBATIALE DE L'ABBAYE D'ARDENNE À CAEN

L'Abbaye d'Ardenne, édifice classé Monument Historique de France, a été fondée par une communauté de chanoines prémontrés. Elle connaît au cours de son histoire des moments de grandeur et de décadence.

A la Révolution française, les religieux de l'abbaye d'Ardenne sont chassés; l'abbatiale perd sa destination originelle, son mobilier et ses œuvres d'art. Les premières destructions commencent.

Lors du débarquement de Normandie, Caen et sa région paient un lourd tribut, l'abbatiale quant à elle reste debout, mais est gravement endommagée.

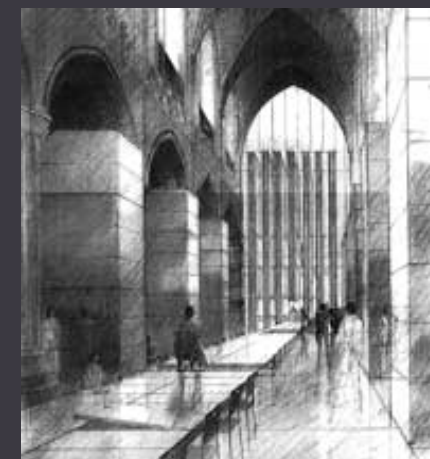
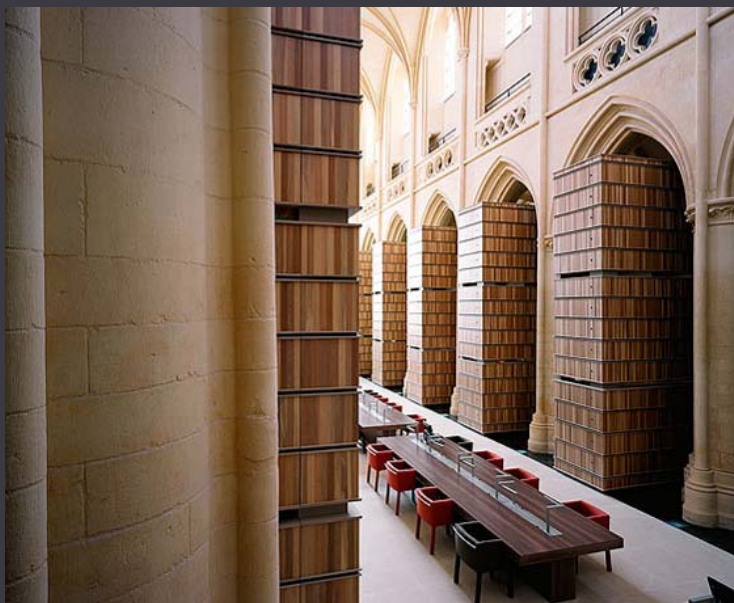
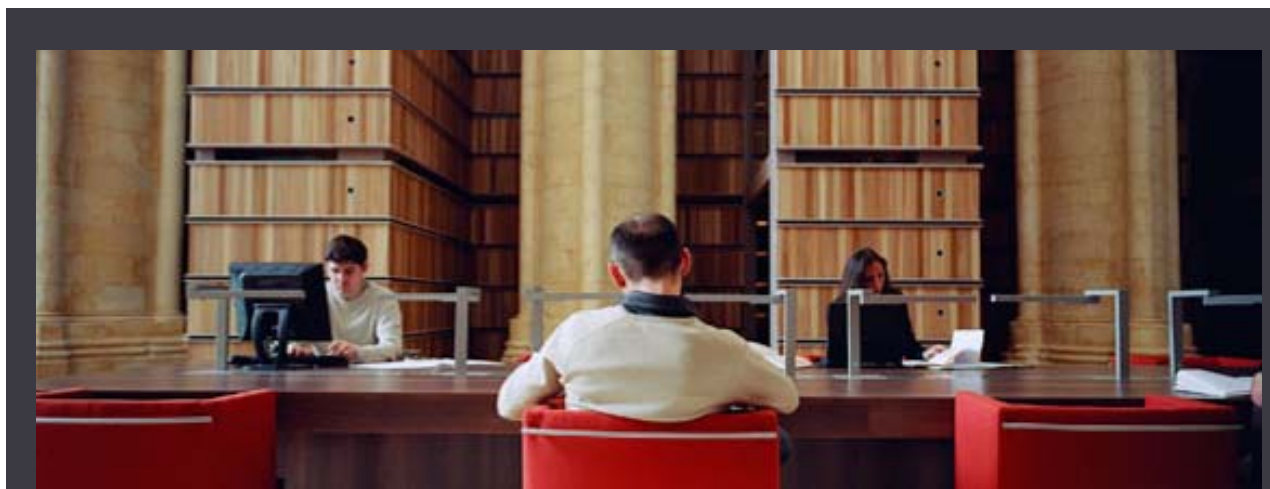
Les campagnes de restauration commencent. La question de la réaffectation de l'abbaye se pose. A partir des années 1970, les idées et les projets se multiplient mais aucun de ces projets n'aboutit.

Au début des années 1990, la Région Basse-Normandie achète l'ensemble de l'abbaye et en 1995, propose à l'IMEC d'installer l'ensemble de ses collections et de ses activités sur le site de l'abbaye. La grande cour de ferme et la grange aux dîmes accueillent manifestations, colloques et expositions.

L'abbatiale est transformée en bibliothèque et abrite aujourd'hui les principales collections d'imprimés conservées par l'IMEC.

Des silos sont disposés dans les collatéraux. Un espace central reste dégagé. Une structure métallique munie de coursives constitue le squelette de rayonnages habillés d'un bardage en bois. La chapelle est reliée, via une connexion souterraine, à un bâtiment contemporain qui abrite l'ensemble des archives ainsi que les techniques nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

La grange aux dîmes constitue l'élément le plus remarquable de la ferme de l'abbaye par ses proportions imposantes, son exceptionnelle élévation ainsi que ses seize piliers cylindriques font d'elle l'une des plus belles de Normandie.



La bibliothèque

L'ABBATIALE DE L'ABBAYE D'ARDENNE À CAEN



L'ANCIENNE CHAPELLE DES SŒURS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE À VIRTON

DITE LA « BIBLIO'NEF »



En 2002, la Commune de Virton décide de réaffecter en bibliothèque l'ancienne chapelle des Sœurs de la Ville, édifice non classé situé sur l'esplanade de l'avenue Bouvier. Le bureau d'architectes Alinea ter est retenu pour son projet dont le chantier qui débutera en 2008, sera exécuté par l'entreprise BRG.

La bibliothèque communale de Virton, la Biblio'nef ouvre ses portes en mai 2010.

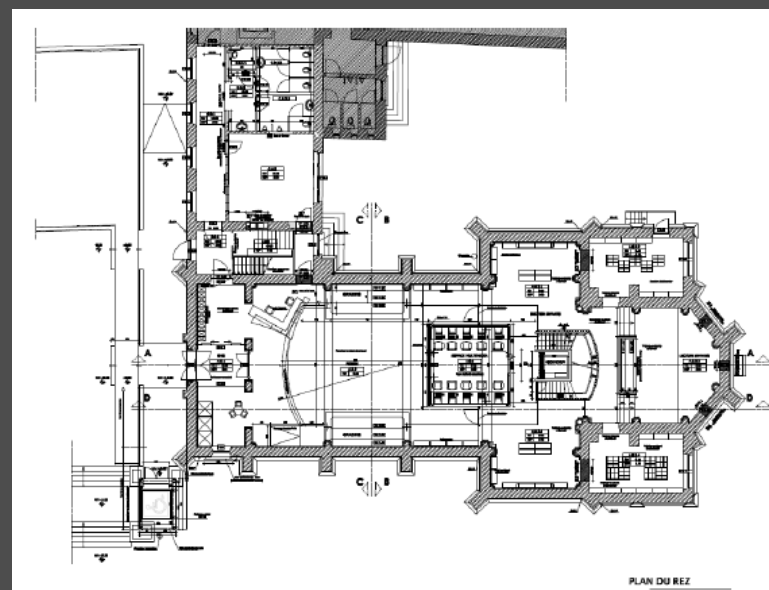
Le parti architectural prend pour élément fondateur de maintenir, dès l'accès, la perception de la profondeur de la hauteur et de la composition de l'espace de la chapelle.

La tour de verre située à la limite du transept compte trois niveaux. Les deux étages inférieurs abritent des salles multimédia et le dernier une bédéthèque. L'escalier et l'ascenseur permettent d'atteindre deux nouvelles dalles de béton créées pour accueillir les rayonnages.

Au rez-de-chaussée, ce sont les livres pour enfants qui sont mis à l'honneur. L'étage supérieur est consacré à la section adulte de la bibliothèque. Il donne également accès à une galerie périphérique. Cette dernière relie une salle de lecture à l'aplomb de l'entrée, à l'emplacement de l'ancienne tribune de la chapelle.

L'ANCIENNE CHAPELLE DES SŒURS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE À VIRTON

PROJET DE LA « BIBLIO'NEF »



L'ANCIENNE CHAPELLE DES SŒURS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE À VIRTON

CHANTIER DE LA « BIBLIO'NEF »



L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT

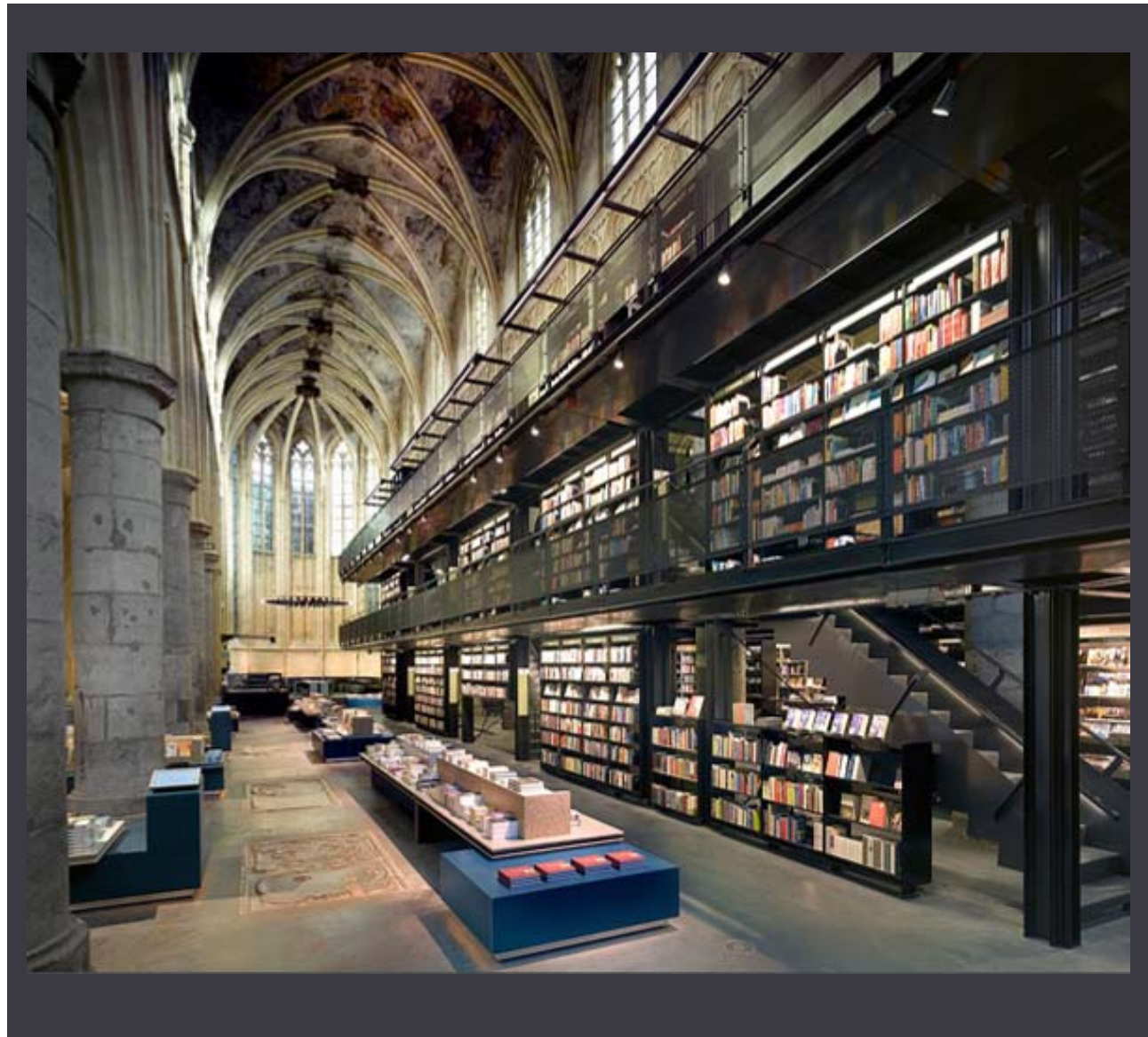
RECONVERTIE EN LIBRAIRIE

L'église dominicaine de Maastricht, édifice classé, a été transformé en librairie (et non en bibliothèque, c'est un commerce...) pour la chaîne de magasins Selexyz par le cabinet Merckx + Girod, vainqueur du prix Lensvelt de Architect Interior Prize 2007 pour cet ouvrage.

Consacrée en 1294, confisquée à la Révolution (Maastricht était alors française), l'ancienne église des Dominicains est devenue librairie en décembre 2006.

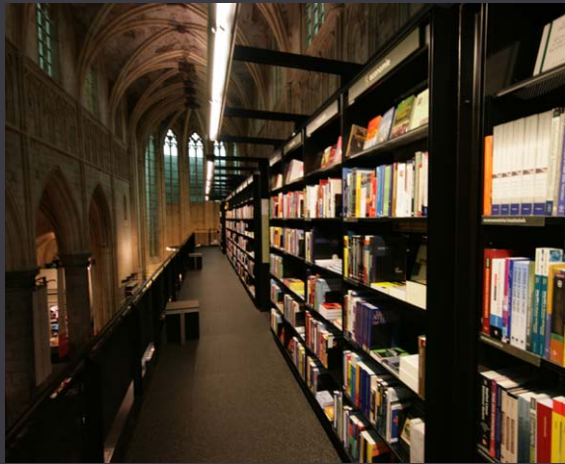
Une nef gothique monumentale, 30 mètres de hauteur sous plafond, un audacieux habillage d'architecture contemporaine, en acier noir, et 45 000 livres à la vente.

Depuis son ouverture, elle ne désemplit pas: déjà plus d'un million de visiteurs, dont beaucoup entrent pour la photographier.





L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT

RECONVERTIE EN LIBRAIRIE

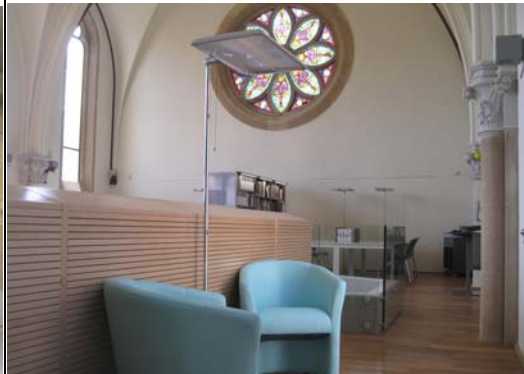


COMPARAISON DE CES DIFFÉRENTS ÉDIFICES

	Abbaye d'Ardenne Caen (France)	La Biblio'Nef Virton	Notre-Dame Namur
Situation	Zone semi-urbaine	Zone urbaine, dans le centre de Virton	Zone urbaine, Namur ville
Classement	Edifice classé « Monument historique de France »	Edifice non-classé	L'édifice dans sa globalité est classé et sur la liste du <u>Patrimoine Exceptionnel</u>
Mobilier	Il ne reste rien du mobilier liturgique qui a été détruit lors de la Révolution française	Il n'y a plus de mobilier liturgique	Tout le mobilier liturgique est existant et classé: l'orgue, les confessionnaux, le banc de communion, le chemin de croix, les autels,...
Vitraux	Vitraux clairs contemporains + aérations pompiers	Les vitraux ont été maintenus	Les vitraux font partie du classement et sont à maintenir
Locaux annexes	L'Abbaye d'Ardenne fait partie d'un magnifique ensemble d'édifices dédiés à la culture. Les réserves sont situées dans un espace sous-terrain tandis que les bureaux, les locaux destinés au traitement des ouvrages, etc. se situent dans un bâtiment contemporain construit à proximité de l'église.	De petites réserves ainsi que les bureaux sont installés dans un bâtiment annexe jointif à l'ancienne chapelle (accès direct à l'arrière du bureau d'accueil)	Il est envisageable d'utiliser deux habitations mitoyennes situées à proximité de l'ancienne église pour y « décentraliser » certaines fonctions (bureaux, traitement des ouvrages et autres)
			

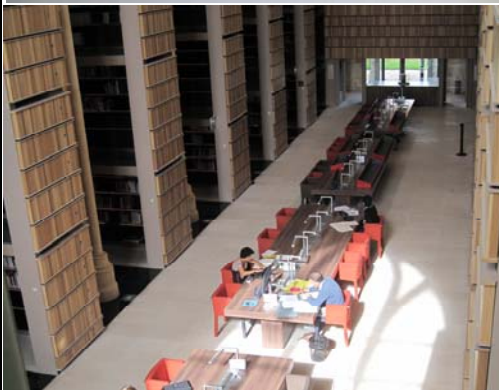
LES POINTS FORTS DES DEUX BIBLIOTHÈQUES

La Biblio'Nef Virton



De nombreux espaces « intimes » ont été créés et ce à tous les niveaux. Un espace réservé aux enfants est agrémenté de coussins et de stickers colorés collés sur des murs blancs.
Un meuble reprenant la symbolique verticale des tuyaux d'orgue accueille les jeunes lecteurs.

Abbaye d'Ardenne Caen



L'espace central est l'espace de travail des chercheurs. Les collatéraux sont occupés par les rayonnages (rez+2). Cette bibliothèque spécialisée accueille uniquement des chercheurs, il n'y a de ce fait, pas de sections réservées à certaines tranches d'âges. Seuls les ouvrages de référence sont accessibles directement aux chercheurs.

LA LECTURE PUBLIQUE



« Le paradis, à n'en pas douter, n'est qu'une immense bibliothèque »

Gaston Bachelard

QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE?

S'interroger sur ce qu'est une bibliothèque suppose à la fois l'étude d'un contenu – une collection de livres ou de documents– et un contenant composé du bâtiment et des meubles de rangement.

L'histoire des bibliothèques de par le monde est liée à celle de la transmission des connaissances, pour autant que ces connaissances soient fixées sur des supports: livres ou autre document écrit susceptible de contenir des informations. Les bibliothèques ont en effet pour mission de rassembler, conserver et transmettre des documents.

Il existe différents types de bibliothèques auxquels correspondent différents services et missions: les bibliothèques nationales, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques spécialisées ou de recherche, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques de lecture publique.

Les bibliothèques de lecture publique reçoivent les plus larges publics pour des usages souvent très variés. En effet, la bibliothèque publique accueille tous les individus et leur apporte de l'information sur tous les sujets, des documents destinés à leurs loisirs aussi bien qu'à l'enrichissement de leur culture et à la formation permanente tout au long de la vie. Elles attachent une très grande importance à l'accueil des jeunes car c'est là que les enfants font connaissance avec le livre comme moyen de loisir et d'information, sans lien direct avec les apprentissages scolaires.

Elles sont en effet un lieu de rassemblement du plus grand nombre: les bibliothèques sont ouvertes aux tout petits enfants comme aux personnes âgées, aux hommes comme aux femmes, aux universitaires comme à ceux qui ont des difficultés de lecture; elles tentent de mettre à disposition de leurs usagers, les outils les plus modernes de la communication, ceux que l'individu n'a pas les moyens de se procurer. Elles jouent donc un rôle important pour l'accès à la modernité et à un monde plus ouvert. On trouve aujourd'hui dans la plupart des bibliothèques des disques, des vidéogrammes, des logiciels, des cédéroms, des jeux éducatifs, un accès à Internet, etc. Les bibliothèques travaillent d'ailleurs de plus en plus en réseau: échange de savoirs, mise en commun des ressources, etc.

En même temps donc qu'un bâtiment, et des collections, une bibliothèque ce sont aussi des lecteurs –emprunteurs, tous ces individus qui viennent, s'installent, cherchent, demandent au bibliothécaire son assistance pour mener à bien leur recherche. Beaucoup d'efforts sont donc déployés par les bibliothèques pour l'accueil du public et son information (entre autres au travers d'activités diverses).

La bibliothèque publique est un lieu de sociabilité car dans une bibliothèque on rencontre un mélange de générations, de conditions sociales, de races et de cultures qui en font un des rares lieux publics, si elle est bien gérée, susceptibles de faire l'unanimité dans une population.



LA LECTURE PUBLIQUE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En Wallonie et à Bruxelles, les bibliothèques francophones de Lecture publique sont gérées par le Ministère de la Communauté française.

Il existe différents types de bibliothèques de lecture publique reconnues par le Ministère de la Communauté française, dont les définitions sont reprises dans le décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture (Art. 2, § 1er):

« Les bibliothèques publiques reconnues ou créées par la Communauté française sont locales, principales, centrales, itinérantes ou spéciales.

La bibliothèque publique locale s'adresse à la population d'une ou de plusieurs communes. Elle peut être constituée de plusieurs entités bibliothéconomiques de différentes importances - locales-pivots, filiales et dépôts - et être organisée sous la forme d'un réseau destiné à couvrir son territoire. Lorsque le réseau est constitué d'entités bibliothéconomiques qui relèvent de pouvoirs organisateurs différents, les modalités de leur collaboration sont déterminées par une convention conclue entre les pouvoirs organisateurs concernés qui installent, à cet effet, un comité de coordination.

La bibliothèque publique principale exerce ses activités dans le cadre géographique de plusieurs communes et assiste les bibliothèques publiques locales de son ressort.

La bibliothèque publique centrale assiste les bibliothèques publiques principales et locales de son ressort.

La bibliothèque publique itinérante dessert les localités dépourvues de bibliothèque et peut prêter son concours aux bibliothèques publiques locales.

La bibliothèque publique spéciale est destinée à pourvoir aux besoins de lecture des personnes qui, normalement, ne peuvent fréquenter les autres bibliothèques publiques. »

Depuis le 30 avril 2009, les bibliothèques de Lecture publique reconnues par la Communauté française sont soumises au nouveau *Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques*. Suite à ce décret, chaque bibliothèque ou réseau de bibliothèques doit élaborer un plan quinquennal de développement dans lequel chaque bibliothèque détermine ses objectifs et actions pour parvenir au développement des pratiques de lecture. Ainsi, contrairement au décret précédemment en vigueur, les bibliothèques ne sont plus soumises à des normes en terme d'espace, de nombre d'ouvrages, d'acquisitions... L'important étant que les bibliothèques puissent atteindre leurs objectifs en se donnant les moyens d'y arriver.

De ce fait, le plan de développement de la Lecture publique doit comprendre une description des objectifs généraux et des objectifs pour les 5 ans en fonction de la population visée, en précisant les moyens affectés à l'atteinte des objectifs en terme d'organisation et de ressources humaines, matérielles, financières ou encore d'infrastructures.

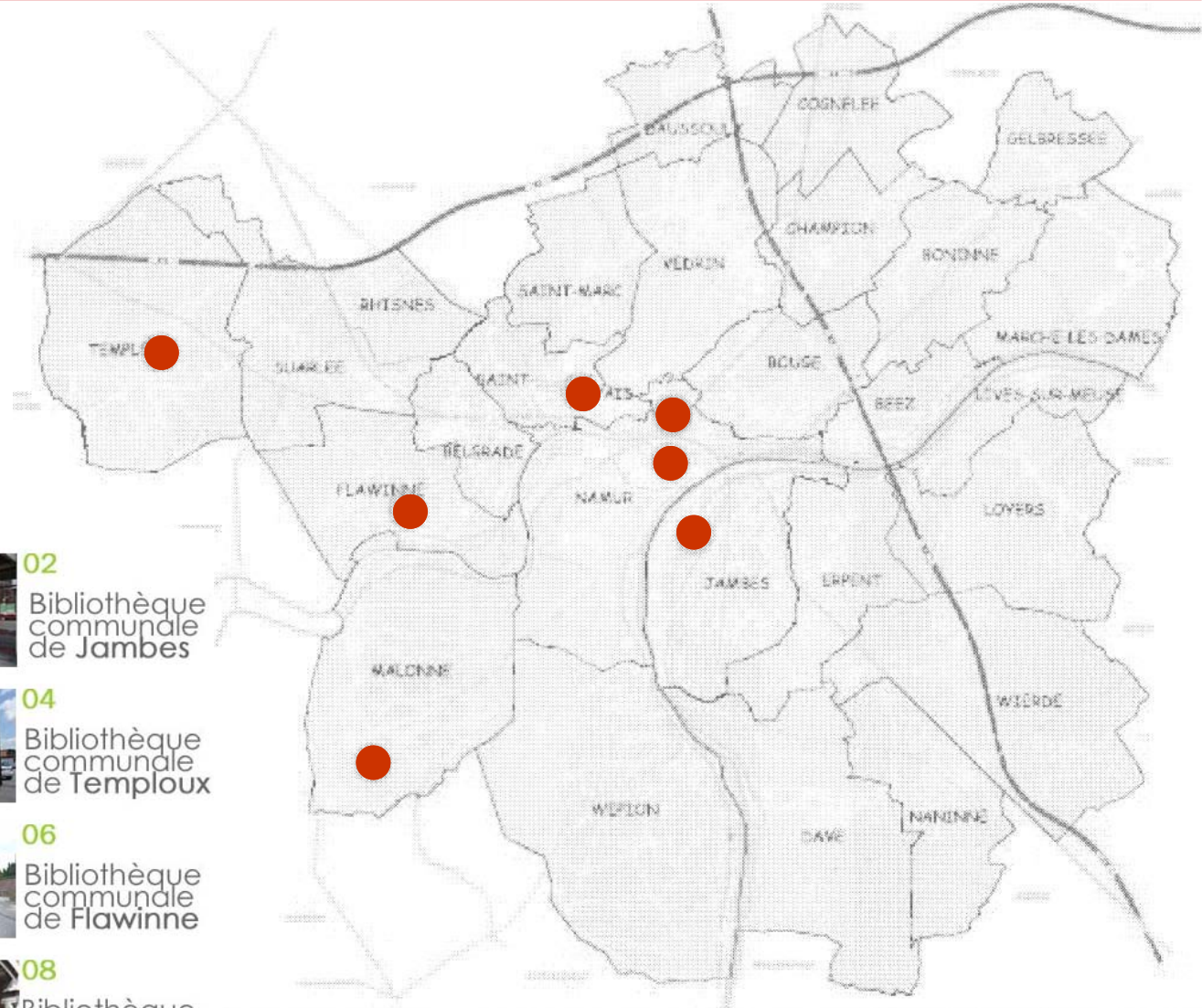
Dans le cadre de cette étude qui examine les possibilités de reconversion de l'église Notre-Dame de Namur en bibliothèque, il ne s'agit pas d'en créer une mais bien d'aménager un espace destiné à accueillir la bibliothèque communale de Namur qui se trouve trop à l'étroit dans ses locaux actuels. La bibliothèque communale de Namur étant une bibliothèque de Lecture publique reconnue par la Communauté française, elle est donc soumise à la législation en vigueur et a, par conséquent, rédigé son plan de développement de la Lecture publique.

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES NAMUROISES

Les bibliothèques de lecture publique de Namur sont organisées en réseau. Le réseau actuel qui comprend huit bibliothèques existe depuis 2005.

Comme la carte ci-présente le montre, les différentes implantations sont principalement présentes sur la partie Ouest du territoire communal.

La bibliothèque de Namur assure le rôle de bibliothèque locale-pivot tandis que les autres se répartissent les rôles de filiales et de dépôt.



01
Bibliothèque
communale
de Namur



02
Bibliothèque
communale
de Jambes

03
Bibliothèque
communale
de Malonne



04
Bibliothèque
communale
de Temploux

05
Bibliothèque
communale
de Saint-Servais



06
Bibliothèque
communale
de Flawinne

07
Bibliothèque
communale
de Bomel



08
Bibliothèque
de la Baie
des Tecks

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE NAMUR



La bibliothèque communale de Namur, sise Venelle des Capucins, est donc la bibliothèque « Pivot » du réseau namurois des bibliothèques de lecture publique. En tant que « Pivot », la bibliothèque possède ses collections propres, effectue le prêt direct et assure la coordination de l'ensemble des unités décentralisées, filiales et dépôts, implantées sur le territoire de Namur.

La bibliothèque comprend de parties en accès libre pour le public et d'autres réservées aux membres du personnel. Les parties accessibles au public sont, au rez-de-chaussée, une section adulte et une section jeunesse tandis qu'une salle de références est présente à l'étage.

Les services internes sont nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque et comprennent, entre autre, le service de dépouillement, les réserves, la réserve immédiate de revues et journaux, le service de reliure et équipement, la catalographie, les bureaux du personnel...



L'ensemble de ces services, accessibles ou non au public, sont répartis sur 3 étages et totalisent ensemble un espace de 772m².

Ces surfaces disponibles ne sont cependant pas suffisantes et engendrent des difficultés d'organisation quotidiennes. La section Jeunesse, par exemple, dispose d'une quantité d'ouvrages considérable et, en raison du faible espace disponible pour cette section, les ouvrages sont répartis sur des rayonnages assez haut, au point que le jeune public ne puisse les atteindre seul.

Par ailleurs, la bibliothèque est répartie sur trois niveaux sans pour autant avoir de monte-charge ni d'ascenseur. Les personnes à mobilité réduite sont donc astreintes à devoir rester au rez-de-chaussée tandis que les bibliothécaires doivent porter les ouvrages entre les différents étages.

En outre, l'un des objectifs du plan de développement de la bibliothèque de Namur est d'organiser des animations pour divers publics. Or actuellement, la bibliothèque ne dispose pas d'espace particulier pour recevoir les groupes et doit jongler pour répartir les différents groupes dans les espaces accessibles au public, sans pour autant que cela dérange les lecteurs présents dans ces différents espaces.



En raison des différents problèmes liés au manque d'espace, la bibliothèque de la Venelle des Capucins est en recherche d'un autre lieu, dans le centre de Namur, qui puisse accueillir ses collections actuelles et offrir d'avantages d'espace pour pouvoir réaliser les différentes activités prévues dans son plan de développement de la lecture.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

BESOINS ET ATTENTES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NAMUR

L'IPW a pu rencontrer Madame Annie Lietart, responsable de la bibliothèque de Namur, qui nous a permis de clarifier les besoins et les attentes des utilisateurs d'une future bibliothèque au travers, entre autres, des pistes de réflexion suivantes particulières à cette bibliothèque :

ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNEMENT:

- la future bibliothèque doit permettre une grande accessibilité à tout type de public (PMR, jeunes enfants, public scolaire, personnes âgées, etc.);
- certaines zones de travail ou d'animation doivent pouvoir être cloisonnées et ce afin d'éviter les nuisances sonores et visuelles;
- la bibliothèque doit comprendre une section jeunesse accessible depuis la zone d'activités;
- le comptoir des prêts doit être acoustiquement isolé de la salle de lecture;
- du point de vue du mobilier, les livres doivent être directement accessibles depuis le sol (sans monter sur une échelle);
- les bibliothécaires doivent pouvoir effectuer une surveillance globale des espaces depuis le comptoir « prêts »;
- les utilisateurs doivent pouvoir circuler aisément entre les rayonnages;
- un nombre minimum de livres (150.000 livres et 100 revues) doit être présenté directement aux utilisateurs tandis que le stockage immédiat doit être rapidement accessible aux bibliothécaires;
- les salles d'animation et de lecture doivent pouvoir être largement ventilées, chauffées et éclairées;
- un espace doit être consacré aux revues;
- la salle de lecture doit accueillir minimum 40 places assises (la zone dédiée aux enfants en comptera env.35, c'est-à-dire une classe)
- depuis l'espace public (la rue, le trottoir, la place l'Illon), il est impératif de trouver une signalétique permettant de faire comprendre au public que le bâtiment est une bibliothèque.

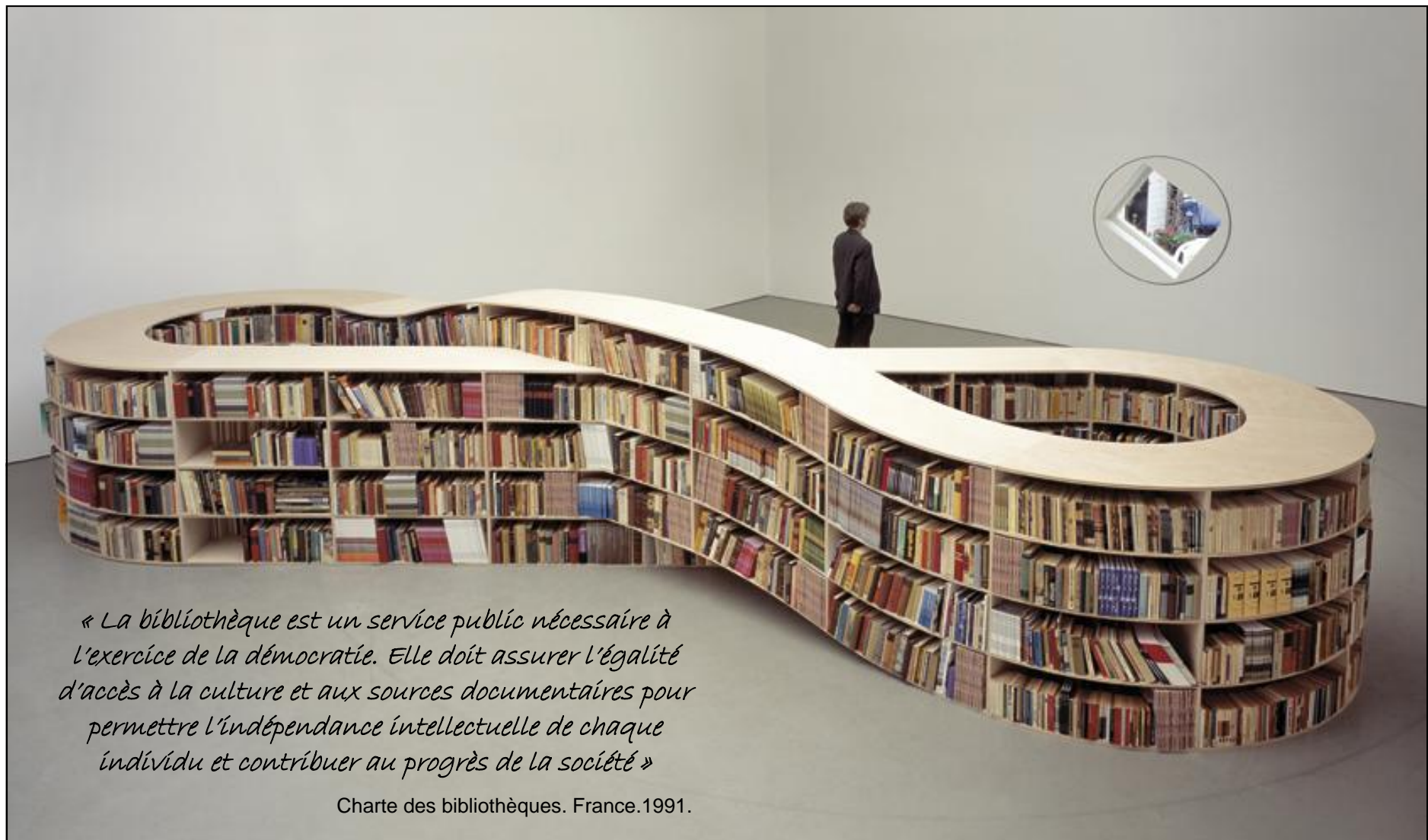
UTILISATEURS ET PERSONNEL:

- Sur 110.000 habitants, pour Namur, on considère que 20% de la population est un utilisateur potentiel de la bibliothèque publique.
- 20 bibliothécaires sont affectés à la bibliothèque communale de Namur et attachés à différents « services »: un atelier reliure et équipement (3 personnes), un service d'encodage, étiquetage et réparation, un service dépouillement (4 personnes), un secrétariat, un service prêt et inscription (2 ou 3 personnes), un service « animation ».

TECHNIQUES SPECIALES:

- un système antivol doit être placé à la sortie de la bibliothèque;
- les différents ordinateurs doivent être reliés à Internet;
- 4 ordinateurs doivent être en accès libre ;
- idéalement les ordinateurs se trouvent à l'écart des lieux de lecture afin de permettre des petites formations (jeunes et seniors) sans troubler le calme de la bibliothèque.

LA RECONVERSION DE NOTRE-DAME EN BIBLIOTHÈQUE



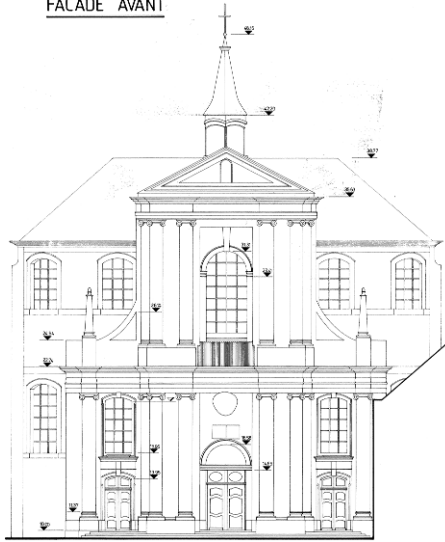
« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la culture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société »

Charte des bibliothèques. France. 1991.

LE BÂTIMENT

SITUATION EXISTANTE

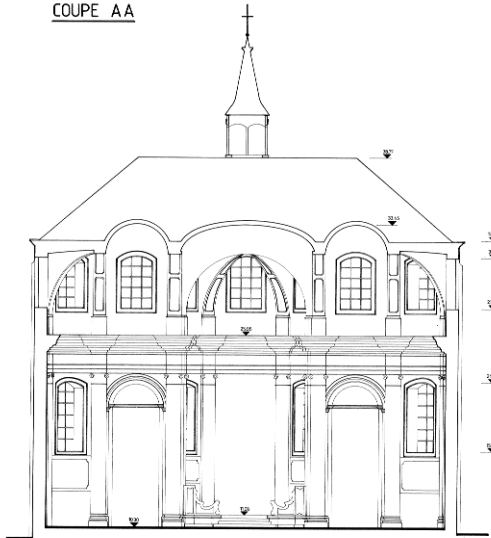
FACADE AVANT



FACADE LATÉRALE



COUPE AA



COUPE BB



ÉTUDE SANITAIRE

RÉFLEXION MENÉE SUR LA BASE DE L'ANALYSE DE M. F-M BRISMOUTIER DÉCEMBRE 2008

L'étude de Monsieur Brismoutier analyse l'édifice dans sa globalité et détaille les travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment en fixant un délai d'intervention (priorités) ainsi qu'un budget estimatif pour chacune de ces interventions.

Toitures	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Toiture nef centrale, transept et chœur	Avant 5 ans (P3)	490.000 €
Toiture du bas côté sud	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)	70.000 €
Toiture du bas côté nord	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)	70.000 €
Toitures des annexes sacristie	De 6 mois à 5 ans (P1-P4)	11.500 €
Total pour l'ensemble « toitures »		641.500 €

Maçonneries	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Murs gouttereaux de la nef centrale, du transept et du chœur	Dans les 5 ans et au-delà (P4-P3-P2)	121.000 €
Maçonnerie bas côté sud	Avant 5 ans (P3)	11.500 €
Total pour l'ensemble « maçonnerie »		132.500 €

Planchers et revêtements de sol	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Pavage de la nef centrale	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)	34.000 €
Plancher du chœur	Dans les 2 ans (P2)	13.000 €
Plancher de la sacristie	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)	2.500 €
Total pour l'ensemble « revêtements de sol »		49.500 €

Remarques:

- une attention particulière devra être apportée à l'analyse des tirants métalliques situés au niveau du chœur. Ces tirants relient la dernière ferme du vaisseau principal à la maçonnerie du mur de croupe (fissuration importante et traversante de la maçonnerie du chœur au droit de la troisième travée);
- en charpente: problème structurel important aux appuis des pannes intermédiaires dans les maçonneries de façade ouest (parvis) et du transept sud-ouest;
- fissuration importante et traversante de la maçonnerie de la nef centrale au droit de la première colonnade (semble stabilisée) mais à confirmer par étude préalable en stabilité. Dans le chœur, les fissurations importantes de la maçonnerie d'élévation sud au droit du passage routier semblent quant à elles, encore actives...
- présence d'une cave voûtée sous le chœur, le plancher du chœur est supporté par un ensemble de voûtes sur nervures reprises par des colonnes en pierre. L'une de ces colonnes a été remplacée par une colonne métallique de faible section, cette colonne est aujourd'hui corrodée, ce qui explique le mouvement du plancher au droit de la colonne.

ÉTUDE SANITAIRE

Vitraux	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Vitrail surplombant le parvis, la nef centrale et les bas-côtés	Dans les 2 ans (P2)	278.500 €
Vitraux du transept nord	Dans les 5 ans (P3)	22.500 €
Vitraux du chœur	Dans les 2 ans (P2)	423.500 €
Vitraux du transept sud	Dans les 5 ans (P3)	22.000 €
Total pour l'ensemble « vitraux »		746.500 €

Enduits	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Bas-côté sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	24.200 €
Bas-côté nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	24.200 €
Transept nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	27.000 €
Chœur nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	42.500 €
Chœur sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	36.500 €
Transept sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	26.700 €
Total pour l'ensemble « enduits »		181.100 €

Mobilier	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Mobilier d'orgue	Aucune urgence (P5)	Pas estimé
Confessionnaux bas-côté nord	Aucune urgence (P5)	18.500€
Confessionnaux bas-côté sud	Aucune urgence (P5)	18.500 €
Chaire	Dans les 6 mois: très urgent (P1)	1.200 €
Mobilier chœur façade nord (mobilier communion)	Dans les 5 ans (P3)	24.500 €
Mobilier chœur façade sud (mobilier communion)	Dans les 5 ans (P3)	24.500 €
Autels	Aucune urgence (P5)	Pas estimé
Total pour l'ensemble « mobilier »		87.200 €

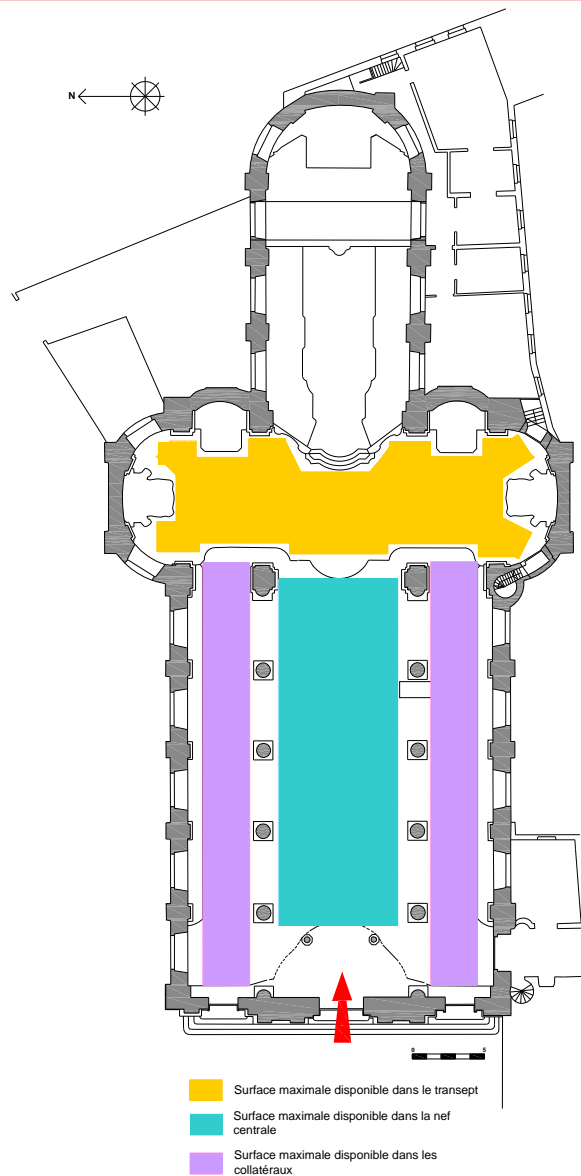
Abords	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Porte du parvis	Avant 5 ans (P3)	12.100 €
Abords (réfection parvis)	Au-delà de 5 ans (P4)	128.000 €
Total pour l'ensemble abords		140.100 €

TOTAL GÉNÉRAL	
<p>Non compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les études préalables ◆ Les études liées aux techniques spéciales ◆ La restauration de l'orgue et du mobilier 	1.978.400 €TVAC

Selon l'analyse de Monsieur Brismoutier, les études devant être menées préalablement à tout projet de restauration sont les suivantes:

Etudes préalables à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Etude préalable en stabilité</u> comprenant une étude du chœur (dimensionnement et remplacement de la colonne métallique existante avec tous les moyens d'étalement nécessaires à cette opération), fissurations importantes et traversantes de la maçonnerie du chœur et de la nef, problème structurel en charpente, tirants métalliques, etc. ◆ <u>Analyse approfondie des vitraux:</u> mise en œuvre pour la dépose des panneaux, nettoyage, réparations, traitement des structures, repose (calfeutrement au mortier de chaux) ◆ <u>Etude phytosanitaire:</u> analyse globale de la charpente mais également analyse pointue du mobilier (chaire, confessionnaux, autels, mobilier du chœur mais aussi encadrements) et traitements préventifs/ curatifs au besoin. ◆ <u>Analyse des enduits:</u> sondages ponctuels dans le cadre du repérage de fresques ou autres décors sous les peintures existantes ◆ <u>Etude des œuvres picturales:</u> état de conservation, techniques de restauration, avis sur le mode de conservation (température, humidité) ◆ <u>Expertise d'un facteur d'orgue</u> dans le cadre de la restauration de l'orgue à tuyaux

SURFACES DISPONIBLES AU SOL



Les surfaces disponibles en dehors des espaces occupés par du mobilier ou non utilisables (comme l'espace du chœur par exemple) sont d'environ:

2x 95m² dans les collatéraux
 197 m² dans la nef centrale
 175 m² dans le transept

Total: 562 m²

Sacristie: environ 107 m² (5 locaux desservis par un couloir de distribution)

Bibliothèques de ville	Surfaces disponibles Accessibles aux lecteurs	Surfaces disponibles Non accessibles aux lecteurs
Laeken (Bruxelles II)	870 m ²	1.115 m ²
Tournai	1.155 m ²	978 m ²
Mons (Jemappe)	1.233 m ²	438 m ²
Anderlecht	1.359 m ²	1.681 m ²
Ixelles	360 m ²	107 m ²
Uccle	506 m ²	250 m ²
Surfaces de l'actuelle bibliothèque de Namur	395,18 m ²	377,51 m ²
Surfaces au sol dans l'ancienne église ND	562 m ²	107 m ²

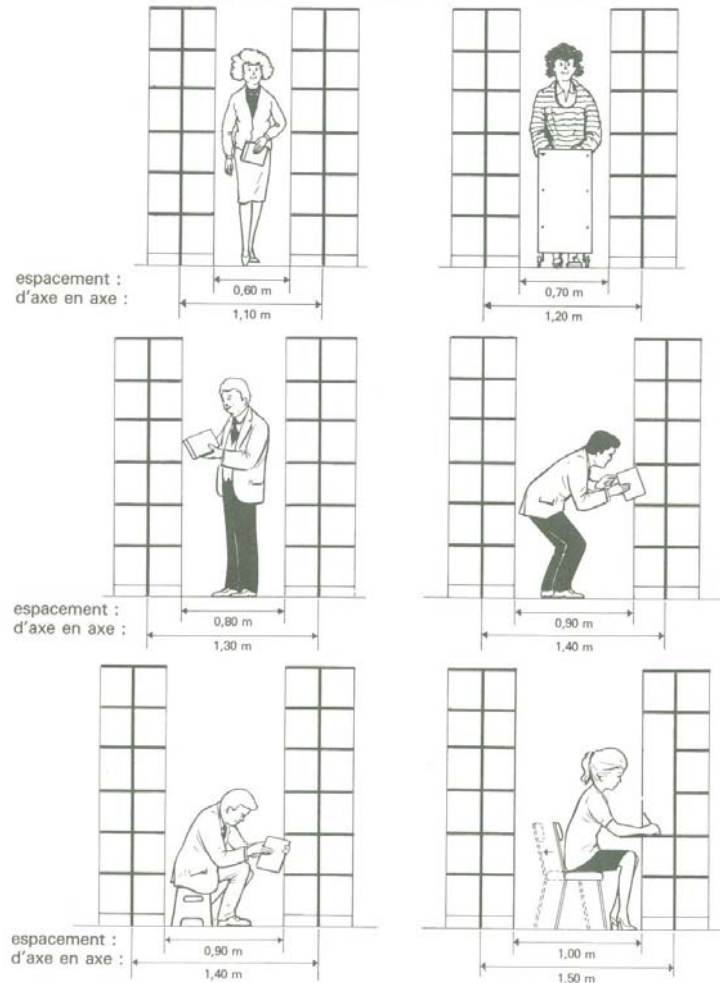
Source: Communauté française - rencontre avec Monsieur Fuëg

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS: QUELQUES PRINCIPES THÉORIQUES

Source: « Un espace pour le livre » document fourni par le service de lecture publique de la Communauté française

ESPACEMENT DES RAYONNAGES principales mesures

(pour une profondeur uniforme des épis double face de 0,50 m)



Dans les secteurs de consultation et de prêt, il faut prévoir que plusieurs personnes se trouveront en même temps entre les rayonnages.

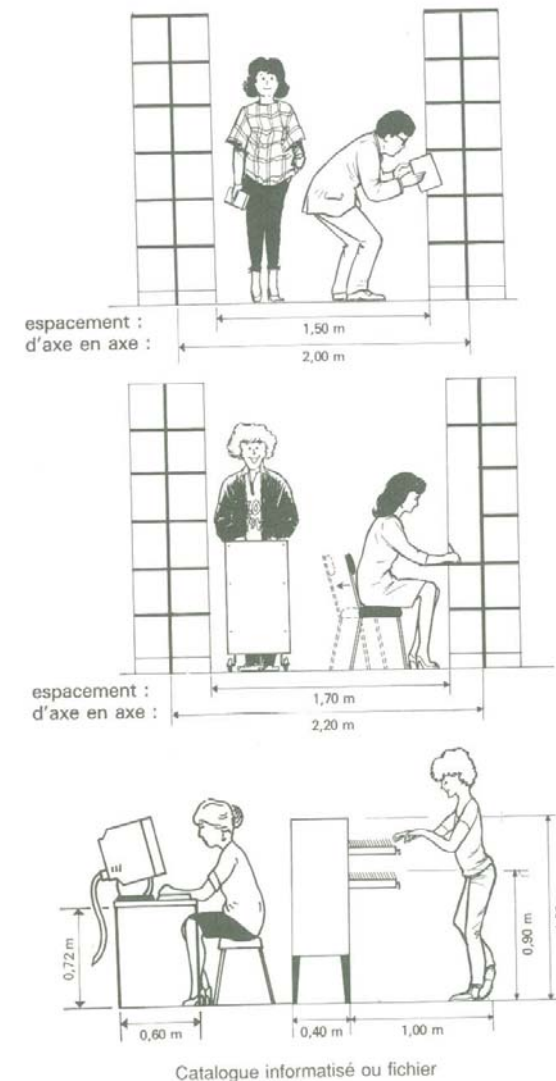
Certaines normes ont retenu le principe d'un écartement de 3 m d'axe en axe, dans le secteur du prêt où les lecteurs sont appelés à circuler pour choisir leurs livres.

Les allées de circulation de 2,50 m sont trop larges pour deux personnes qui choisissent un livre en même temps, trop étroites pour installer une chauffeuse ou des tables entre les rayons.

Les normes anglaises ou américaines proposent souvent des chiffres bien inférieurs: 1,90m est jugé comme chiffre moyen.

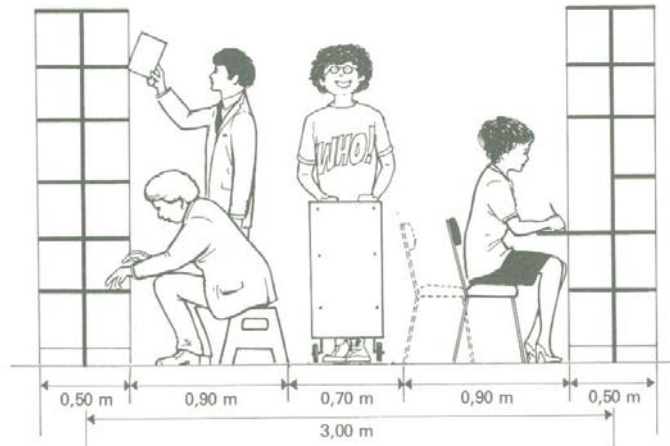
La norme AFNOR « Dimensions de coordination des ouvrages et éléments de construction » estime qu'une travée de 2,10m ou 2,40m d'axe en axe est un standard à généraliser à l'ensemble de la bibliothèque.

Il apparaît cependant que certains fonds importants justifient deux types de présentation en libre accès: une zone assez aérée, accueillant la partie la plus vivante des collections et une zone plus dense, plus austère qui permet à ceux qui le souhaitent de pousser plus avant leur démarche. Il s'agit dans ce cas d'un « near stack », sorte de « magasin de proximité ».

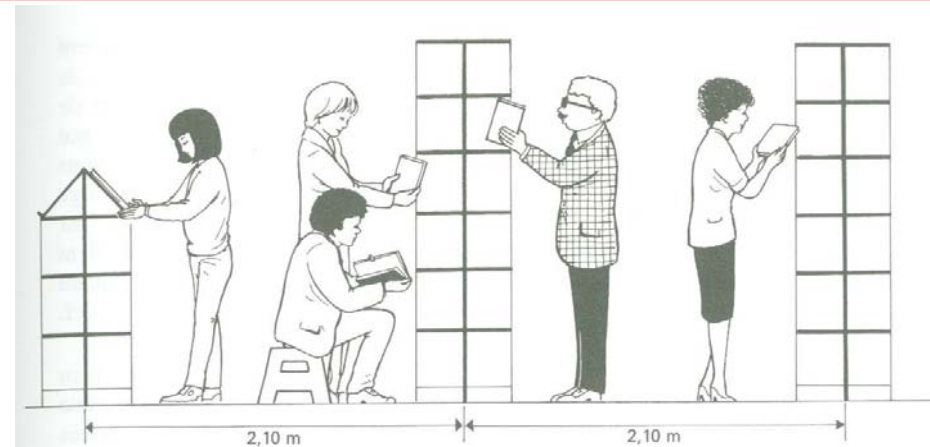


AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS: QUELQUES PRINCIPES THÉORIQUES

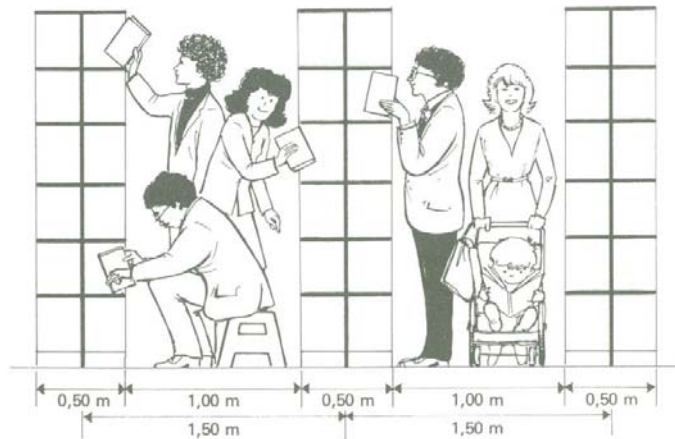
Source: « Un espace pour le livre » document fourni par le service de lecture publique de la Communauté française



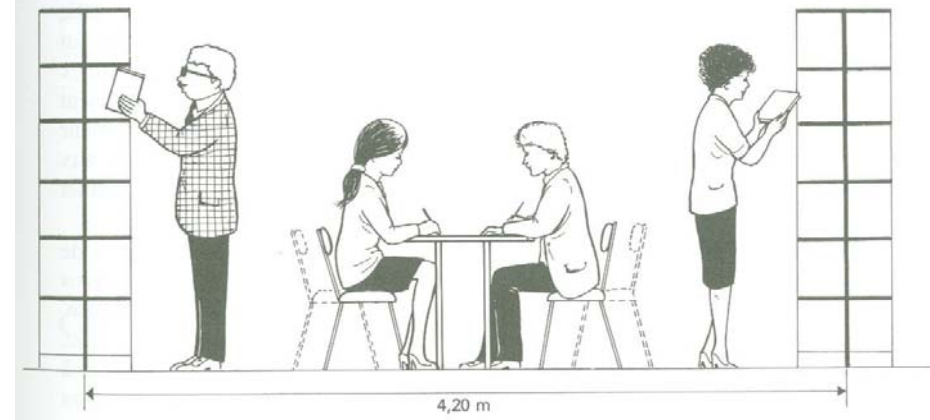
3,00 m d'axe en axe, ceci...



2,10 m d'axe en axe permet ceci...



risque de devenir cela !

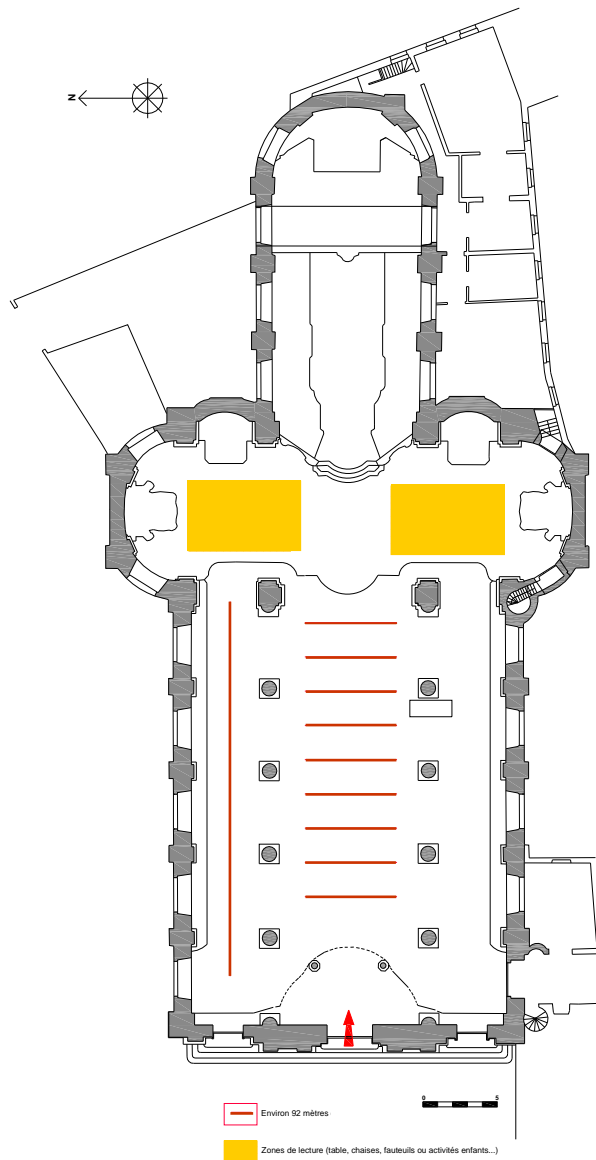


... ou cela.

Le libre accès implique que le lecteur parcourt les travées et trouve à portée de son regard et de sa main tous les ouvrages de son choix, sans faire appel à une échelle ou un marchepied, ni avoir recours à un exercice physique quel qu'il soit.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

RAYONNAGES

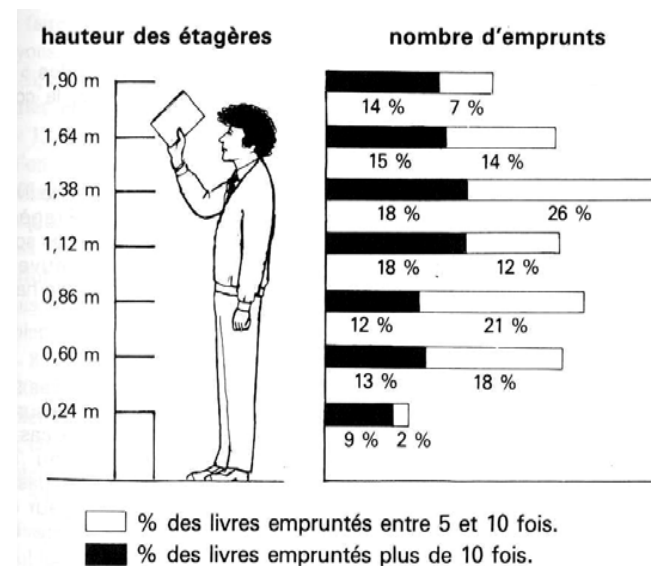


Les chiffres ci-dessous résultent d'une étude faite dans les bibliothèques de Paris en section adulte; la zone de confort visuel correspond à un nombre plus élevé d'emprunts, la tablette est particulièrement négligée. En effet, les bibliothécaires savent que les livres rangés sur la ou les tablettes inférieures sont toujours peu remarqués et peu empruntés.

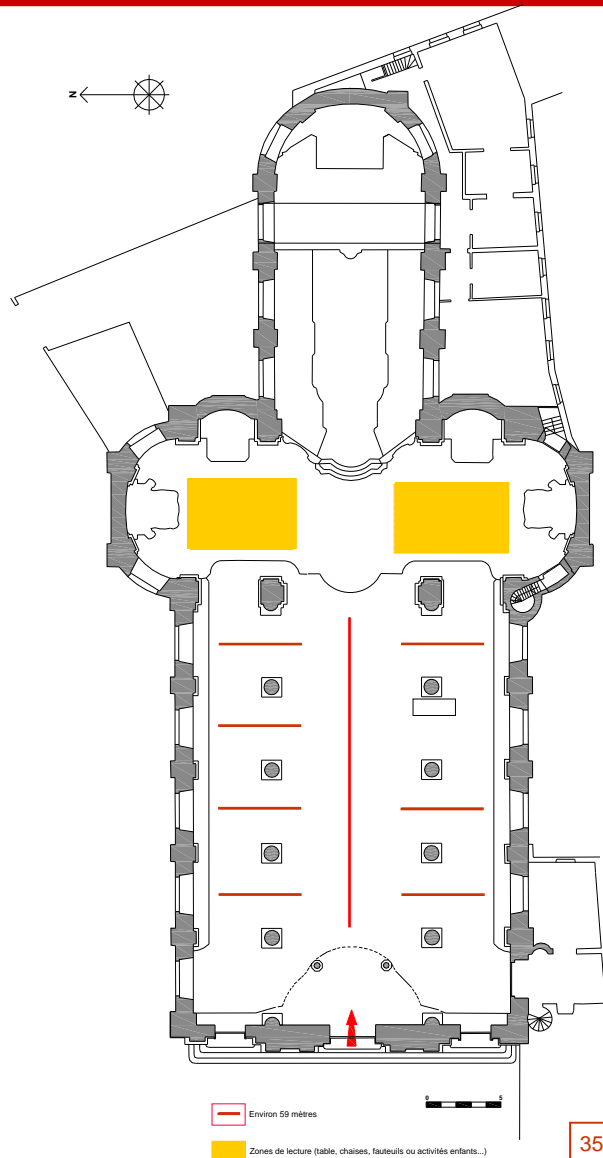
La hauteur des rayonnages sera adapté à la section.

- ◆ 1,20 m à 1,40 m en section adultes
- ◆ 1 m à 1,20m en section enfants

Ces hauteurs ont l'avantage d'aérer la présentation des collections et de permettre aux lecteurs de mieux s'orienter, aux bibliothécaires de surveiller discrètement les allées et venues.



Dans le cas de cet aménagement, une occupation de 92 mètres au sol correspond donc à environ 552 mètres de rayonnages (6 tablettes adultes).



Quel que soit l'aménagement intérieur en vue de la réaffectation de l'édifice en bibliothèque, la quantité de mètres courants pouvant être dédiés aux rayonnages est faible, principalement en raison de l'occupation de l'espace par le mobilier liturgique.

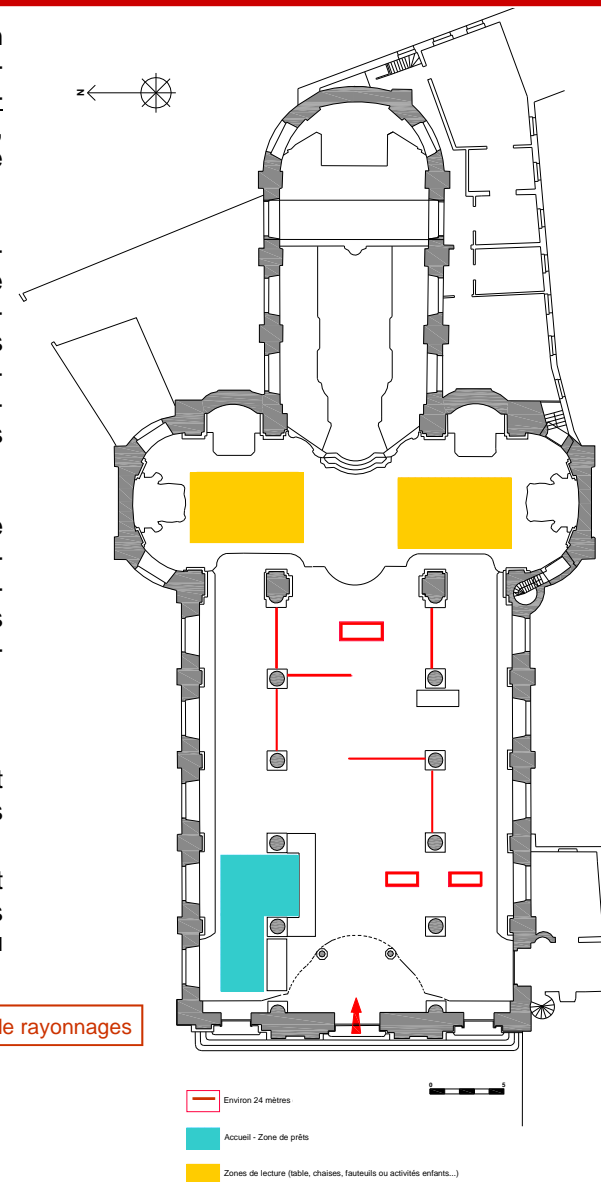
Au-delà d'un aménagement purement théorique (et schématique), il est indispensable de prévoir une zone d'accueil pour l'emprunt et le retour des ouvrages, une fois positionnée sur le plan, on constate rapidement que cette zone occupe un espace relativement étendu par rapport aux surfaces disponibles.

Le transept peut accueillir deux zones de « lecture » ou de consultation sur ordinateur... Mais malheureusement, l'espace disponible ne permet pas d'accueillir toutes les fonctions devant trouver place dans l'édifice...

En effet, au regard des schémas présentés

- l'espace réservé aux enfants est inexistant (ou il remplace les zones de lecture)
- un espace cyber-média « isolé » peut trouver place dans la sacristie (mais celui-ci remplace alors le stockage ou un bureau).

144 mètres de rayonnages



AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

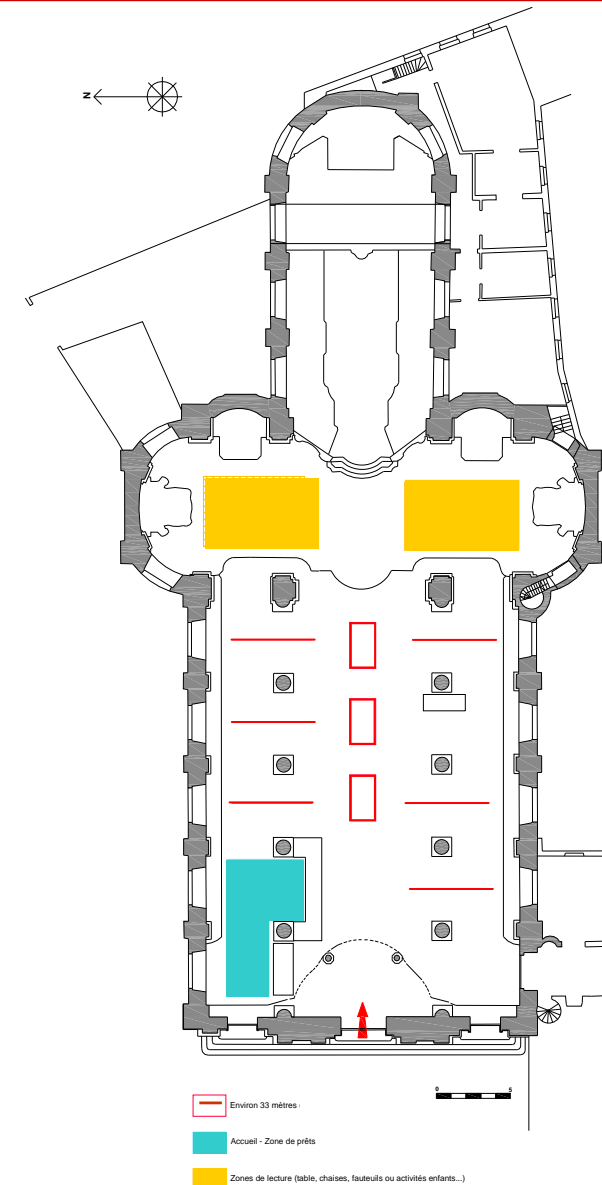
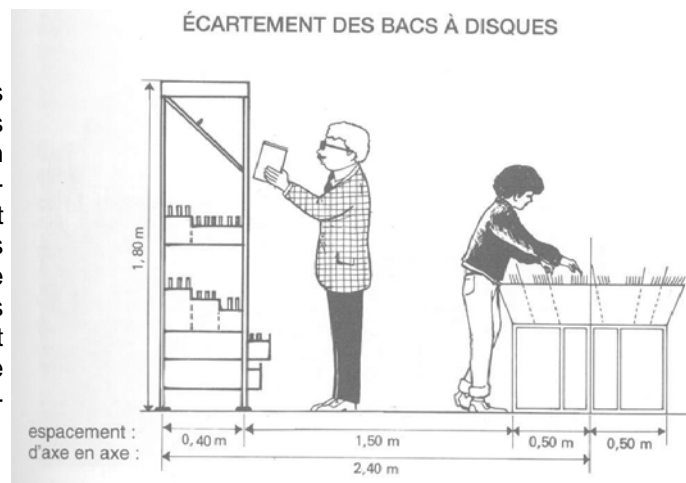


Dans les zones de lecture, il faut calculer non seulement la place occupée par les lecteurs assis à une table, mais également les allées de circulation nécessaires, autour des tables.

Une table rectangulaire de 1,20m x 1,80m occupe alors en réalité une surface de 7m² à 9m² pour quatre lecteurs. Cette surface passe à 10 ou 12m² pour des stations de travail avec lecture sur écran. En effet, autour des lecteurs assis à table circulent d'autres personnes (lecteurs ou employés) auxquels il convient de laisser une voie de passage de 0,60 m minimum.

Quant aux lecteurs installés dans une chauffeuse, dans les espaces plus chaleureux, ils occupent environ 3m². Il faut également prévoir le regroupement de quelques chauffeuses, alternant avec des tables basses– et des surfaces pour la circulation.

La hauteur et la disposition des bacs de présentation doivent être gérées en fonction des besoins (section adultes – section jeunesse). L'utilisation de ce type de présentoir permet d'alterner les éléments hauts et les éléments bas: les « îlots » de mise en valeur des volumes, présentoirs ou tables de consultation permettent une circulation agréable et plus aérée pour les personnes en fauteuil roulant.



L'intégration d'un système de chauffage dans d'anciens lieux de culte est toujours sujet à discussion et ce a fortiori si cet édifice est un édifice classé.

Concernant l'ancienne église Notre Dame, un premier constat peut être fait rapidement:

- ◆ le volume d'air à chauffer est très important (grandes surfaces au sol, hauteurs élevées, pas de séparations intérieures limitant le volume d'occupation)
- ◆ les murs bien que très épais ne sont pas isolés, la couverture de l'édifice ne l'est pas non plus
- ◆ les baies sont perméables à l'air (vitrage de faible épaisseur, joints de mauvaise qualité)

Il n'est pas nécessaire de faire le bilan énergétique précis du bâtiment pour supposer qu'il n'est sans doute pas très bon...

Une solution optimale valide pour toutes les situations ne peut être définie.

C'est pourquoi, dans le cas de l'église Notre-Dame, c'est le projet d'affectation qui guidera la réflexion relative au système de chauffage à employer au travers d'une réflexion globale sur différents critères:

- ◆ le prix: installation, entretien, réparation
- ◆ l'aspect: installation des corps de chauffe, passage des tuyauteries
- ◆ le confort souhaité: inertie de l'installation, puissance sonore, rapidité de mise à température souhaitée
- ◆ la technique: disponibilité des sources d'énergie

Différents types de chauffage peuvent être envisagés, chaque solution comportant en effet, des avantages et des inconvénients...

Chauffage par convection:

Chauffage par air pulsé par le sol: provoque des mouvements d'air et donc la dispersion de la poussière à l'intérieur du bâtiment (conservation des œuvres...), le passage des canalisations doit être dissimulé, il faut prévoir un local technique, longue mise en régime, système bruyant.

Chauffage par diffusion d'air chaud (type Turbo Jet): le chauffage de l'espace se fait par de l'air pulsé via des buses longues portées situées en plafond, ce qui implique une atteinte à l'intégrité de l'édifice et une visibilité importante des diffuseurs selon les sections à installer.

Chauffage par rayonnement

Il existe différents modes de chauffage par rayonnement: panneaux radiants, chauffage rayonnant par faux-plancher chauffant, chauffage rayonnant par parois latérales. De manière générale, le chauffage par rayonnement présente de nombreux avantages dans le cas d'un volume de grande hauteur à chauffer de manière intermittente (mise en régime relativement rapide). Les avantages des planchers chauffants sont entre autres la modularité du dispositif, la facilité et la rapidité d'installation, la bonne intégration dans les édifices, la réversibilité parfaite du dispositif, l'absence de mouvement d'air, le faible temps d'inertie. Toutes ces raisons font que le mode de chauffage par planchers rayonnants est souvent mis en œuvre dans le cadre de la restauration (et reconversion) d'édifices classés (principalement liés au culte) et c'est d'ailleurs ce système qui a été envisagé pour la reconversion de l'édifice en centre culturel polyvalent. La fonction de l'édifice et son utilisation ponctuelle rencontraient ici les caractéristiques du système de chauffage par planchers rayonnants.

Il n'en est pas de même pour la fonction de bibliothèque où le bâtiment doit être chauffé en permanence et ce à des températures confortables pour les lecteurs mais également pour les gens qui travaillent dans cet édifice.

De plus, la conservation des œuvres et des ouvrages demandent un taux hygrométrique particulier, une température adaptée et différente des températures « confortables » pour le lecteur. De plus, une bibliothèque (surtout celle qui accueille des activités pour un public scolaire) doit pouvoir être ventilée, ce qui est difficilement envisageable dans le cas de Notre-Dame.

Les mouvements d'air (qui déplacent les poussières) ne sont pas souhaitables non plus pour la conservation des œuvres. Le chauffage à air pulsé ne semble d'ailleurs pas être une solution vraiment idéale dans ce cas précis.

Le chauffage par le sol quant à lui ne pourra se satisfaire de la solution non destructive par planchers chauffants, envisagée dans le cadre de l'affectation de l'édifice en centre culturel polyvalent; cette solution pouvant être bien adaptée à un espace utilisé ponctuellement (en soirée par exemple) mais moins à un lieu devant procurer le même confort thermique du matin au soir, presque « 7 jours sur 7 »...

Le type de chauffage à mettre en place devra être le moins invasif et le moins destructeur possible en raison du classement de l'édifice. Les frais et la mise en œuvre des installations de chauffage et électricité devront faire l'objet d'une étude particulière en étroite collaboration avec le Patrimoine: démontage-remontage du revêtement de sol, câblages, alimentations électriques, installation des bornes d'information, éclairage ponctuel des tables de lecture, etc...

Outre les dépenses liées à l'installation d'un système de chauffage adapté, il est également essentiel de prévoir les frais de fonctionnement de cette installation (et des autres locaux qui pourraient être utilisés à titre d'annexes à la bibliothèque par manque de place).

PROTÉGER LES ŒUVRES

RÉFLEXION MENÉE EN COLLABORATION AVEC UNE SOCIÉTÉ DE PROTECTION D'ŒUVRES D'ART

Afin de protéger les œuvres des personnes indélicates, il peut être envisagé d'installer un système d'alarme approprié.

Dans le cas de l'aménagement de l'église en bibliothèque publique, ce sont les parties « avant » de l'église qui seraient accessibles au public. Les œuvres « à portée de main » du public seraient donc la chaire de vérité, les confessionnaux et éventuellement les autels présents dans le transept.

L'accès du public à l'église étant limité aux heures d'ouvertures de la bibliothèque et en présence des bibliothécaires, le type de protection des œuvres envisagé serait de l'ordre de la dissuasion. L'effet recherché serait avant tout que les lecteurs évitent de s'appuyer sur les œuvres présentes dans l'église, sans pour autant avoir la présence d'une barrière physique.

Dans le cas de la chaire de vérité, le même système que celui mis en place pour les Fonds Baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège pourrait être envisagé. Il s'agit d'un système qui permet de toucher un court instant l'œuvre, mais qui enclenche une alarme sonore dès que le contact avec l'œuvre se fait trop long. Ce type de système coûte entre 2500 et 3000€ pour le matériel auquel il faut rajouter le prix de la main d'œuvre (de 75% à 150% du prix du matériel, en fonction de la difficulté de l'installation).

Un autre solution envisageable pour protéger la chaire de vérité serait l'installation d'une structure de verre autour de celle-ci, sur une hauteur de 1,40m. Cette solution créerait une délimitation physique, empêchant toute personne d'accéder à la chaire de vérité.

Dans le cas des confessionnaux, afin d'éviter que les lecteurs s'appuient ou s'assoyent dedans, un système de rideau optique pourrait être envisagé. Ce système est basé sur un système radar qui balaye la zone à traiter. Dès que quelqu'un entre dans la zone balayée, une alarme sonore retentit pour prévenir de l'intrusion. En option, une deuxième alarme peut retentir si l'intrus reste présent dans la zone « interdite ». Ce système de radar coûterait entre 3500€ et 4000€ par collatéraux et pour les matériaux. A ce prix, il faut également ajouter le prix de la main d'œuvre de 75% à 150% du prix du matériel, en fonction de la difficulté de l'installation).

Enfin, dans le cas des autels présents dans les transepts, le système dit du « rat » pourrait être appliqué. Ce système crée une limite virtuelle devant l'œuvre. Dès que cette limite est franchie, une alarme retentit. Ce système coûterait 300€ par boîtier (valable pour un autel).

L'ensemble de ces systèmes fonctionne à l'électricité, ce qui nécessite que tous les boîtiers soient reliés au réseau électrique de l'église. L'installation de ces dispositifs entraîne donc une intervention quelque peu invasive sur le bâtiment.

L'inconvénient majeur de ces systèmes sont les coûts relativement élevés des matériaux et de leurs mises en œuvre.

	Estimation HTVA	Estimation TVAC
Protection de la chaire de vérité	9.000 €	10.900 €
Protection des confessionnaux	16.000 €	19.400 €
Protection des autels	2.400 €	3.000 €
Total	27.400 €	33.300 €

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUTS DE NOTRE-DAME

Tous les édifices ne posent pas les mêmes problèmes, on peut tenter ici d'établir une typologie des difficultés rencontrées afin d'estimer les chances de réussite du projet. Il convient en effet de mettre en balance les avantages et les inconvénients que présente la reconversion en bibliothèque de l'ancienne église Notre-Dame.

Dans le cas de cette église, le bâtiment impose sa loi; un hôtel particulier, une maison bourgeoise, un pavillon, une église s'adaptent mal au rôle de bibliothèque; il est évident qu'un magasin, un atelier, une usine, beaucoup mieux. En effet, les procédés de construction mis en œuvre pour un bâtiment industriel, la répartition des volumes, les surfaces disponibles, la diffusion de la lumière satisfont généralement assez bien les exigences techniques d'une bibliothèque: comme les livres, les machines sont lourdes; comme les lecteurs, les ouvriers doivent avoir leur travail bien éclairé, etc.

Les monuments historiques tels que les cloîtres, les églises, les châteaux doivent, surtout s'ils sont classés, être restaurés en respectant leur état primitif et il en résulte souvent des contraintes importantes et des locaux peu évolutifs. Ce qui ne signifie pas que de belles bibliothèques ne peuvent pas trouver place dans ce type d'édifices mais bien que les contraintes sont plus importantes.

Parmi les atouts de Notre-Dame, nous pouvons citer:

- **édifice de prestige**
- situé dans le centre de Namur et donc **facilement accessible**, notamment en transports en commun
- la reconversion de l'édifice permet la **réutilisation d'un édifice existant** mais actuellement inoccupé plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment

Les contraintes de l'ancienne église:

- édifice **classé dans son entièreté** y compris le mobilier: autels, chaire de vérité, banc de communion, stalles, peintures, orgue **à conserver en place**
- **grand volume** dont la lecture est à conserver (peu exploitable), **peu de m² utilisables au sol** (le mobilier liturgique prend beaucoup de place). Ce grand volume a tendance à « écraser » le visiteur, la perception kinesthésique de l'espace n'est pas « confortable », la notion d'intimité devrait être créée par un cloisonnement, des plafonds plus bas, un mobilier confortable, facile d'usage et d'entretien
- **symbolique religieuse** à maintenir (sculpture, tableau, vitraux) pouvant être un frein pour l'appropriation des lieux par certains lecteurs
- **lumière naturelle peu adaptée** à une bibliothèque
- les **techniques spéciales** étant actuellement inexistantes (chauffage, climatisation et ventilation), il sera nécessaire de trouver des systèmes permanents adaptés au lieu, peu destructifs et peu invasifs en raison du classement de l'édifice en tant que patrimoine exceptionnel
- **nombreux espaces difficilement utilisables** (ex: le chœur, entre les autels dans le transept, etc.)
- cloisonnement peu souhaitable d'un point de vue patrimonial mais essentiel pour une bibliothèque
- **sécurisation des œuvres**: un lieu public ouvert à tous est sujet à détérioration...

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUS DE NOTRE-DAME

- **espace peu ouvert** vers l'extérieur, d'aspect austère plus que attractif (l'inverse de ce que l'on recherche dans les nouvelles bibliothèques: un espace ouvert à tous...)
- l'acoustique d'une église telle que Notre-Dame semble peu adaptée pour une bibliothèque (à vérifier par une étude approfondie)
- **surfaces disponibles et rayonnages** (cfr. pages précédentes)

En terme de surfaces (accessibles et non accessibles au public), les surfaces disponibles dans l'église Notre-Dame ne sont pas supérieures à celles de l'actuelle bibliothèque... D'autant que le souhait exprimé par Madame Liétart est de regrouper bibliothèque et médiathèque, les surfaces disponibles risquent d'être rapidement insuffisantes. La quantité de rayonnages disponibles est elle aussi assez faible (cfr. pages précédentes)

- **un grand nombre de fonctions devront être décentralisées** (que reste-t-il dans l'église même?)

Il a été envisagé de décentraliser certaines fonctions de la bibliothèque (bureaux, service de reliure et réparation, dépouillement, catalographie mais aussi certaines réserves et selon l'aménagement de l'ancienne église quelques services accessibles au public mais ne pouvant être hébergés dans l'église elle-même) et d'utiliser les surfaces disponibles dans deux habitations proches de l'ancienne église, cependant même pour une annexe, un appartement ou une maison mitoyenne est toujours peu commode car il est peu recommandé d'émettre les services. Les circulations entre ces trois édifices et à l'intérieur de ceux-ci posent elles aussi question: installation d'ascenseur (s), d'un monte-charge, les bâtiments sont-ils accessibles au public ou exclusivement réservés aux fonctions annexes de la bibliothèque? Certaines charges de fonctionnement seront également dédoublées...

- **charges de fonctionnement élevées**

La reconversion de Notre-Dame en bibliothèque risque d'entraîner des charges de fonctionnement qui se répèteront au fil des années et que seuls des travaux de très grandes envergures pourraient peut-être éviter; ces charges provenant soit de la nature de la construction (volumes difficiles à chauffer, isoler, éclairer); soit des modalités de fonctionnement, tels que l'accroissement de la charge de travail du personnel dû à des circulations mal étudiées ou au morcellement des services.

- **aménagement de l'espace**

Les « structures indépendantes » en mezzanine envisagées dans l'étude portant sur le centre culturel ne peuvent être développées de la même façon dans le cas de la bibliothèque car ces structures qui avaient été disposées dans les collatéraux avaient pour objectif d'offrir une surface complémentaire en vue d'accueillir un public (limité) lors des manifestations telles que concerts, spectacles d'art forain, etc. certainement pas de supporter en permanence, le poids du mobilier et des ouvrages littéraires. Ces structures avaient en effet été développées comme des structures « indépendantes », les plus « légères et transparentes possible » (c'est pourquoi celles-ci avaient été conçues en verre et métal) afin de laisser la lumière pénétrer dans la nef centrale. Dans le cas de la bibliothèque, ces structures devraient être occupées par des rayonnages, des tables, des chaises en deux mots des éléments statiques composant des zones de travail ou de lecture. La recherche de transparence et de légèreté évoquée plus haut n'a donc plus de sens dans le cas précis...

Les circulations verticales évoquées dans la première étude devraient également être repensées: les personnes à mobilité réduite doivent-elles accéder aux structures placées dans les collatéraux? Faut-il prévoir un ascenseur? Si cet espace est exclusivement réservé au stockage, ne faut-il pas prévoir un monte-charge de toute manière? Quel est réellement le gain de place dans cet espace relativement étroit pour le stockage d'ouvrages par rapport aux frais d'installation des structures?

PISTES DE SUBVENTIONS

Wallonie

Selon l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 relatif aux subventionnements des travaux de conservation des monuments classés, l'église Notre-Dame, monument classé inscrit sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie, peut prétendre à une intervention de la part de la Direction de la Restauration pouvant aller **jusqu'à 95%** du montant des travaux de restauration du bâtiment et des études préalables (après accord ministériel ou gouvernemental, selon les montants).

De plus, sur décision du Gouvernement wallon, suivant l'avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, les éléments faisant partie intégrante de l'édifice (peintures, décors muraux, sculptures, vitraux...) peuvent faire aussi l'objet d'une intervention pouvant également atteindre 95% pour les travaux conservatoires et études préalables (A.G.W. du 29.07.1993, Art. 3, §5)

En outre, si la Commune n'est pas l'opérateur, elle, comme la Province de Namur, sont tenues à une intervention minimale de **1% chacune** aux coûts des travaux de restauration du bâtiment classé. Or, ici, la Ville de Namur sera l'opérateur, seule la Province de Namur interviendra dans le coût des travaux pour un minimum d'1% du montant total des travaux de restauration des parties classées.

Communauté française

Dans le cadre du décret relatif à *l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles*, du 17 juillet 2002, la Communauté française peut accorder aux collectivités locales, des subventions pouvant aller **jusqu'à 40% pour des investissements en infrastructures culturelles**.

Les investissements subsidiés concernent l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation ou l'aménagement de toute infrastructure destinée à des fins culturelles.

En cas de rénovation d'un immeuble existant, le montant maximum subsidiable est plafonné à 75% et comprend le coût des travaux et de premier équipement, majoré des honoraires des bureaux d'études, plafonnés à 10%.

Dans le cadre d'une bibliothèque, est considéré comme « premier équipement spécifique », le mobilier fixe tel que les rayonnages et du mobilier des salles de lecture.

Cette subvention n'est possible que si c'est la Ville de Namur qui investit en infrastructure culturelle (et non le CPAS de Namur) et si l'affectation des lieux est maintenue pour une période d'au moins quinze ans.

Précisons cependant qu'il existe actuellement un moratoire sur tout nouvel accord de principe qui devrait prendre fin, sous réserve, début de l'année 2011.

CONCLUSION

La présente étude envisage les possibilités d'aménagement de l'église Notre-Dame pour accueillir la Bibliothèque communale de Namur, tout en respectant les impositions liées au lieu et à son classement comme édifice exceptionnel ainsi qu'aux impératifs inhérents au fonctionnement d'une bibliothèque de lecture publique.

Les deux premières parties ont permis de présenter l'édifice et ses alentours. L'analyse de la circulation et de la mobilité aux abords de l'église permet de démontrer que l'accès, l'offre de parking et de stationnements variés sont suffisants pour rendre l'église accessible à un public diversifié (famille, groupe scolaire...), tandis que l'étude plus particulière du mobilier présent dans l'église a permis d'évoquer les différentes pathologies dont souffrent ces œuvres et les différentes pistes pour contrecarrer ces altérations.

Ensuite, la comparaison de quelques édifices religieux affectés en bibliothèque a fait apparaître deux constatations d'importance. Premièrement, ni l'Abbaye d'Ardenne, ni la Biblio'Nef ne possédaient encore leur mobilier liturgique avant leur restauration, au contraire de l'église Notre-Dame. Or, la présence du mobilier dans l'église est un frein réel aux possibilités d'aménagement de l'espace disponible dans l'édifice car celui-ci occupe une très grande place dans l'ancienne église tant au niveau spatial que symbolique. Deuxièmement, ces deux bibliothèques se déploient non seulement dans un édifice religieux mais également dans des bâtiments annexes, en lien direct avec ces édifices. Dans le cas de l'abbaye d'Ardenne, des espaces ont même été créés de toutes pièces. En effet, ils ont été étudiés lors de la reconversion de l'ancienne église et conçus pour rencontrer au mieux les besoins spécifiques de la nouvelle affectation. Dans le cas de Notre-Dame, des possibilités d'extensions peuvent être envisagées dans des habitations situées à proximité de l'église mais non en lien direct avec celle-ci, ce qui engendre des difficultés d'organisation et crée des circulations distendues.

Enfin, la dernière partie, consacrée au cas particulier de l'église Notre-Dame, a permis de dégager les contraintes et les atouts liés à la réaffectation de cet édifice en bibliothèque communale et de se rendre compte que le poids des contraintes dépasse celui des atouts d'une reconversion de l'église Notre-Dame en bibliothèque.

En termes de surfaces exploitables, le déménagement de la bibliothèque de Namur dans l'ancienne église Notre-Dame permettrait de gagner en surfaces accessibles au public (+30%) tandis que les espaces non accessibles au public seraient en diminution (-70%), dans l'environnement immédiat. En outre, les possibilités d'aménagements intérieurs sont extrêmement complexes en raison de la typologie des lieux et de la présence du mobilier liturgique, qui diminue les surfaces exploitables de l'église.

Du point de vue des techniques spéciales, le choix du type de chauffage est une réelle problématique dans ce cas particulier. Il est nécessaire d'arriver à concilier la conservation des œuvres présentes dans l'église, la conservation des ouvrages et le confort d'utilisation du lecteur et du personnel de la bibliothèque. Une étude poussée devrait être envisagée afin de déterminer le type de chauffage le plus adapté à la reconversion de l'église, en fonction de l'option choisie.

La typologie très spécifique de l'édifice, la nécessité de garder une lecture globale, en raison du classement de la totalité de l'édifice, le besoin en espace et les impératifs liés au plan de développement de la lecture de la bibliothèque de Namur ne semblent pas compatibles. Les moyens financiers à consentir seraient énormes sans pour autant que l'aménagement de l'église apporte de plus value à la bibliothèque de Namur qui se retrouverait tout aussi à l'étroit dans cet édifice que dans les locaux qu'elle utilise actuellement.

Il est essentiel de se pencher sur le rapport coût et productivité de la reconversion de l'ancienne église Notre-Dame en bibliothèque en termes de satisfaction des besoins sociaux et culturels. Le saut qualitatif est-il clairement perceptible?

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ATELIER 4D, *Analyse du stationnement dans le centre ville de Namur*, Namur, 2009. (www.ville.namur.be/files/files/themes/mobilite_securite/09/etude_centre_ville/namep_stationnement_220409.pdf).
- CHARENTREAU (Anne-Marie) et GASCUEL (Jacqueline), *Votre bâtiment de A à Z. Mémento à l'usage des bibliothécaires*, Paris, 2000.
- Colloque « Réaffectation du patrimoine religieux », IPW, Amay, 24 octobre 2003.
- Des idées pour le patrimoine : la valeur de l'exemple. Réaffectations de patrimoine en Wallonie*, IPW, 2001.
- FURNEMONT (Alex), *L'Eglise Notre-Dame à Namur*, mémoire de Licence, UCL, Louvain-la-Neuve, Juin 2008.
- GASCUEL (Jacqueline), *Un espace pour lire. Guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, Paris, 1993.
- JORIS (Freddy), *Projets et expériences de réaffectation du patrimoine religieux*, in *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n°35-36, 2001, p.48-59.
- Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. Volume 5². Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Liège, 1998, p.474-642.
- NORMAN (Anne), *L'architecture sans fin : restauration, rénovation, réaffectation du patrimoine bâti*, 2000.
- Réseau local namurois de lecture publique. Plan de développement pluriannuel 2011-2016*, Namur, septembre 2010.
- SERVAIS (Roland, Coord.), *Inventaires thématiques. Orgues de Wallonie. Volume 3. Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Namur, 1997, p.200-201.
- SOMERYN-SCHMIT (Daniel) & LAFONTAINE-DOSOGNE (J.), *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Namur. Province de Namur. Canton de Namur I*, IRPA, Bruxelles, 1982, p. 51-57.
- VAN PETEGHEM (Franz), *L'église Notre-Dame à Namur*, Namur, 1988.

Illustrations et photographies

- Cartographie interactive de Namur : http://carto.ville.namur.be/VDN_MOBI/SetTabActiveButtonInTabs.do?GROUP=activeTab&ACTIVE_BUTTON=legend
- Photothèque *on-line* de l'IRPA : <http://www.kikirpa.be/www2/wwwopac/fr/object.html>
- Photographies de Nicolas Elias, mars 2009.
- Photographies fournies par le CPAS, mai 2009.
- Photographies IPW, 2010.

Contacts

Mme Serck-Dewaide (IRPA), Mme Annie Lietart (Bibliothèque Namur), Monsieur Fuëg (Communauté française).

ANNEXE 1 : RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

L'édifice est désacralisé et devra trouver une nouvelle affectation. (Salle de spectacle, théâtre, concerts, conférences...). L'ensemble est unitaire avec un mobilier complet de très grande qualité.

L'ensemble est classé et le mobilier doit être conservé. Toutefois de grands travaux doivent être réalisés pour sauver le bâtiment : toiture et soins aux murs externes et internes, vitraux etc. Les enduits intérieurs sont très altérés et tombent à de nombreux endroits suite à des infiltrations d'eau.

Un certain nombre d'objets ont été saccagé ou volé (statues, décors, textiles, etc...). Les anciennes photographies en noir et blanc de l'IRPA montrent à quel point la dégradation et la perte de statues et de décoration est importante.

La visite de l'édifice commence par l'examen **des confessionnaux** et de leurs petites peintures.

Le bois est d'excellente qualité (pas d'attaque de xylophages visible). Il est recouvert d'une teinture de couleur chêne très foncé. Ce n'est certainement pas l'aspect original des confessionnaux ni des stalles. Le bois de chêne devait être plus clair (voir certains panneaux non recouvert des stalles) Toutefois cet aspect foncé est sans doute du à l'apport du XIX^e siècle et à l'unification avec la couleur des cadres des grandes peintures du chemin de croix réalisées par Joseph Van Severdonck vers 1847. A certains endroits le bois clair apparaît lorsque la couche de teinte et cire s'est écaillée. Il faudra retoucher ces zones altérées (poncer localement et remettre une couche de finition). Les confessionnaux devront être retirés des murs, afin de ne pas être abîmés par les travaux du monument. Le démontage devra se faire après l'enlèvement des grands tableaux qui les surplombent.

Les **16 petites peintures** du XVIII^e siècle de Winckler illustrant la Passion du Christ qui ornent la partie supérieure des confessionnaux sont d'aspect naïf et populaire. Le vernis est jauni et s'écaille tout comme les couches picturales assez soulevées par endroit. Avant de bouger les confessionnaux, il faudrait refixer les couches picturales (préfixage de protection en laissant en place les « papiers » de facing du fixage à réaliser par un conservateur-restaurateur de peintures)

Les **20 grandes peintures de Joseph Van Severdonck** (dont 6 courbes) doivent absolument être descendues et entreposées dans une sorte de réserve sur mesure construite en métal et en bois. L'idéal est de réaliser ce bloc réserve au sein même de l'édifice (au milieu de la nef, du transept ou du chœur ; une documentation suivra pour les conseils de construction)

En effet, plusieurs d'entre-elles sont remplies de gravats tombés des murs et cela risque de déchirer les toiles. Il est de plus impossible de traiter les murs sans les enlever.

Lors de la descente des œuvres, un conservateur-restaurateur de peinture devra être présent, pour les manipulations, pour le dépoussiérage et pour faire les soins indispensables aux déchirures existant déjà sur les tableaux. (un devis à demander) et cela avant la mise en réserve. Un traitement « toilette mini-male » devra être estimé pour la fin des travaux à l'architecture. (de même pour les 16 petites peintures).

La **chaire de vérité** est examinée ensuite : le bois de chêne est teinté identiquement aux autres pièces de mobilier.

On observe une **attaque active d'insectes xylophages** (probablement des capricornes des maisons au vu la grandeur des trous d'envol) dans la base du meuble et un peu sur un élément de la rampe de l'escalier. Le meuble aurait pourtant déjà subi un traitement insecticide.

Il est suggéré de désinfecter au plus vite à l'aide de Xylamon combi 200 (attention sans teinture et pas de spray) (bidon de 5 litres achetable en grande surface : Brico etc..) Il faut l'appliquer abondamment au pinceau plusieurs fois. (avec les protections adéquates, masque, gants) (remarque ne jamais appliquer cela sur les sculptures polychromées ! Pour les œuvres peintes c'est la technique de l'**anoxie** qui est recommandée- ou enlèvement de l'oxygène dans une poche imperméable à l'oxygène. La technique est pratiquée à l'IRPA pour les œuvres traitées dans l'Institut ou par Rentokil in situ. Le traitement dure entre 28 et 30 jours, le taux d'oxygène doit être vérifié plusieurs fois et ne peut dépasser 0,01 %)

ANNEXE 1 : RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

Les 4 autels situés dans le transept

Autels du transept Sud :

- Autel saint Antoine de Padoue

Marbre blanc, marbre noir et marbre veiné rougeâtre

Sculpture de saint Antoine par Laurent Delvaux datée 1758.

Partie haute en bois peint imitation marbre et ornements dorés.

Disparition des deux anges adorateurs (voir cliché IRPA B 20064)

- Autel de la Vierge (une vierge habillée et une plus petite vierge à la partie haute)

Marbres, stucs et boiseries.

Vierge habillée retirée (en réserve ?)

Anciennement l'autel était entouré d'anges porteurs de flambeaux (XIX^e siècle) et de deux grandes sculptures posées sur des socles sculptés accrochés aux murs (XVII^e et XVIII^e siècle)

Autels du transept Nord :

- Autel de saint François d'Assise

Marbre blanc, marbre noir et marbre veiné rougeâtre

Sculpture de saint François d'Assise par A. J. Schobbens, datée 1759.

La signature a été peinte en noir (non original)

Partie haute en bois peint imitation marbre et ornements dorés.

Disparition des deux anges adorateurs (voir cliché IRPA B 20064) et d'un petit angelot à la partie haute à gauche ainsi que du crucifix se trouvant dans la main du saint François.

Le parquet devant l'autel est totalement rongé par les insectes xylophages (capricorne des maisons) Il faudrait l'éliminer (au moins partiellement)

- Autel de saint Joseph et de la Vierge (Vierge habillée)

Marbres, stucs et boiseries.

Vierge habillée retirée (en réserve ?)

La niche en stuc et les pilastres qui l'entourent sont totalement altérés par l'humidité.

Lorsque la cause des dégradations sera éliminée (pénétration d'eau dans le mur arrière) et après séchage complet des matériaux, il va falloir sans doute consolider voir remplacer (re stucquer localement) avant de repeindre à l'identique. (Attention il faudra examiner les polychromies successives des stucs et boiseries car il y a plusieurs couches picturales de couleurs différentes)

Anciennement l'autel était entouré d'anges porteurs de flambeaux (XIX^e siècle) et de deux grandes sculptures posées sur des socles sculptés accrochés aux murs (XVII^e et XVIII^e siècle)

ANNEXE 1 : RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

Durant les travaux les 4 autels doivent être recouverts (mise en caisse de bois ou armature et plastiques transparents protecteurs)
Après les travaux : pré-étude d'état : marbre M. Tourneur ; boiseries un conservateur-restaurateur de sculptures puis cahier des charges et traitement de conservation et restauration.
(ne pas repeindre seulement nettoyer les sculptures en bois)

La clôture du chœur :

- Deux sculptures en bois peints représentant les Vertus de l'Espérance et de la Foi.
Les sculptures semblent bien conservées (seulement un peu d'attaque d'insectes apparemment) Il faudrait prévoir un traitement de conservation en atelier (fixer, nettoyer, retoucher mais ne pas repeindre !) (estimation maximale 12.000 à 15.000 € par sculpture, sans assurance, sans transport)
- Grille en fer forgé et autre métal (laiton ?). Pièce de grande qualité repeinte de nombreuses fois : examen des couches picturales successives à faire avant un éventuel décapage et repeint avec éventuelle re dorure selon l'aspect original)
- Structure en marbre noir et rougeâtre veiné superbe ! Les vases décoratifs ont disparu.

Les stalles

Les boiseries ont été teintées en couleur chêne foncé. Les planchers sont très fortement rongés par les insectes xylophages et ne permettent plus de circuler dans les stalles. Cela oblige à démonter et probablement à remplacer une série de planches voir la totalité du plancher des stalles.

L'autel majeur

L'autel est d'une grande qualité. Les matériaux sont le marbre blanc, le marbre noir, des stucs, du bois teinté, du bois peint imitation marbre et doré.
Les deux portes latérales en chêne sculpté à haut relief ont été volées ((cliché IRPA B29396)
Les deux anges adoreurs au pied du Christ ont aussi disparu.
Les décors autour du tabernacle (en marbre blanc) ont été saccagés et partiellement volés.
La partie décorative haute en bois (sigle JHS entouré de rayons en bois dorés) doit être démontée avant les travaux à l'architecture. Il faut construire une sorte de dais protecteur en bois qui pourra supporter des mètres de feuille de plastic pour protéger l'autel majeur durant les travaux. (ou une caisse complète en bois)

Sacristie

Superbe armoires et placards où se trouvent des restes de papiers peints anciens (à documenter – voir prélever des échantillons) et mêmes des images pieuses (gravures)

Chapelle d'entrée

Un autel totalement saccagé. 5 sculptures non présentes. Voûte perdue. Humidité des murs et humidité dans les éléments qui subsistent de l'autel.
Etude à faire (examen des couches picturales etc...)

Orgue et balustrades du jubé

Les balustrades semblent bien conservées. L'orgue devra subir un traitement complet par un spécialiste reconnu.

ANNEXE 1 : RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

Colonnes et bases

Un rapide examen visuel de la couleur des colonnes de la nef laisse voir sur les bords de quelques lacunes, une superposition d'une dizaine de couche « blanc - gris clair » imitant le marbre blanc. Les bases des colonnes en pierre noire de la région sont peintes en imitation marbre rouge veiné. Il y a également une succession de plusieurs couches.

Pour la restauration du bâtiment et des enduits intérieurs, il serait très intéressant de mener une étude des couches d'enduits et de peintures successives. (devis à demander)

Pour les sculptures et autres objets entreposés dans les greniers (que je n'ai pas visité) il faudrait réaliser un inventaire photographique en couleur et examiner leur provenance exacte avec les anciennes photographies.

Je propose également de documenter l'ensemble des œuvres et l'édifice à l'aide de photographies professionnelles numériques en couleur avant toute intervention.


L'IRPA peut être chargé de cette mission. (mise à jour de notre photothèque)

La réaffectation de l'édifice en salle culturelle proposant concerts, pièces de théâtres, conférences et autres spectacles me semble très acceptable pour peu qu'on respecte le mobilier de très grande qualité. Des systèmes de parois « voiles » montables et démontables selon les besoins devraient être concevables sans détruire le remarquable espace de cet édifice.

Le projet éventuel de transformer l'édifice en une bibliothèque me semble par contre une mauvaise option car cela amènera à une destruction de l'espace et de la vision générale de l'édifice. Cela me semble peu recommandé.

Myriam Serck-Dewaide

ANNEXE 2: AVIS DE M. FÜEG, DIRECTEUR F.F. DU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE - MINISTÈRE DE LA CF


Ministère
de la Communauté
française

14 DEC. 2010

I.P.W.
16 DEC. 2010
230151

Institut du patrimoine wallon
A l'attention de Madame
Amandine EVEN
Rue du Lombard, 79
5000 NAMUR

N/Références : JF.F/n.br/220/13.12.2010 2010/6266

Madame,


Mon service a bien reçu copie de l'Etude de faisabilité concernant la réaffectation de l'Eglise Notre-Dame de Namur en bibliothèque et je vous en remercie vivement.

Ce document confirme les craintes exprimées lors de notre rencontre tant par nos services respectifs que par l'utilisateur.

Comme vous l'indiquez, les caractéristiques propres à ce bâtiment rendraient extrêmement difficile la mise en œuvre du plan de développement de la lecture du réseau namurois de lecture publique notamment en raison de la présence de mobilier liturgique qui empêche tout gain significatif de surface.

Votre étude vient donc conforter nos premières impressions, à savoir que le bâtiment ne convient pas pour l'usage envisagé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-François FÜEG,
Directeur ff.

Administration générale de la Culture
Direction générale de la Culture - Service général des Lettres et du Livre
44 boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles - Tél +32 (0) 413 23 11 - Fax +32 (0) 413 20 71
jean-francois.fueg@cfwb.be

SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE
Site internet <http://www.lettresetlivre.cfwb.be>
Téléphone vert (0800) 20 000

02010-1

CONTACTS

Auteurs de l'étude de réaffectation:

Madame Frédérique Vadi, architecte
f.vadi@institutdupatrimoine.be

Madame Amandine Even, gestionnaire du dossier
a.even@institutdupatrimoine.be

Institut du Patrimoine wallon:

Administrateur général : Monsieur Freddy Joris
Directrice de la Cellule des Missions immobilières : Madame Corinne Roger

rue du Lombard 79
B-5000 Namur

Téléphone: +32 (0)81 654.154
Fax: +32 (0) 81 654.144

Site internet: www.institutdupatrimoine.be
E-mail: immo@institutdupatrimoine.be

